

# RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRES - ÉCOLE HORMISDAS-GAMELIN

580, rue MACLAREN EST, GATINEAU

DATE: 2025-02-11

ÉMISSION: POUR SOUMISSION

PROJET: MMB-24-030-RT-1



## LISTE DES PLANS

No	DESCRIPTION
M-001	LÉGENDES
M-002	DEVIS TECHNIQUE
M-003	DEVIS TECHNIQUE (suite)
M-201	PLOMBERIE - DRAINAGE; CONDITIONS EXISTANTES - RÉAMÉNAGEMENT
M-202	PLOMBERIE - ALIMENTATION; CONDITIONS EXISTANTES - RÉAMÉNAGEMENT
M-721	PLOMBERIE; TABLEAUX ET DÉTAILS

INGÉNIEURS / ENGINEERS

# DWB

CONSULTANTS

<https://dwbconsultants.com>

ESTAMPE / STAMP

**POUR  
SOUSSION**  
**NE PAS UTILISER  
POUR CONSTRUCTION**

SCÉAU / SEAL



CLIENT / CLIENT

Centre  
de services scolaires  
au Coeur-des-Vallées  
Québec

RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRES  
ÉCOLE HORMISDAS-GAMELIN

ARCHITECTE:

**PROVENCHER\_ROY**

INGÉNIEUR  
ÉLECTROMÉCANIQUE:

**DWB**  
CONSULTANTS

TITRE / TITLE

MÉCANIQUE

PAGE COUVERTURE /  
COVER PAGE

**11866**      **M-000**      **A2**      **1/1**

PROJET / PROJECT      No DOCUMENT / DOCUMENT #      REV      PAGE

LÉGENDE GÉNÉRALE:

DE	LIMITE DE DÉMOLITION	NF	NORMALEMENT FERMÉ
RE	RACCORD À L'EXISTANT	NO	NORMALEMENT OUVERT
XX-#	IDENTIFICATION DES APPAREILS	EH	EN HAUT
EE	ÉQUIPEMENT À ENLEVER	EB	EN BAS
EC	ÉQUIPEMENT À CONSERVER		EXISTANT À ENLEVER
ER	ÉQUIPEMENT RELOCALISÉ		IDENTIFICATION D'UNE PHOTO
EAR	ÉQUIPEMENT À RELOCALISER	FX	FX: INDIQUE LE NO. DE LA PHOTO LES FLÈCHES INDIQUENT LE SENS OÙ REGARDER

LÉGENDE DE PLOMBERIE:

CS	COLONNE SANITAIRE		SOUPAPE DE SURETÉ
CP	COLONNE PLUVIALE		ROBINET À VANNE OU À SOUPAPE
CE	COLONNE D'ÉVENT		SOUPAPE DE RÉDUCTION DE PRESSION
CEF	COLONNE EAU FROIDE		VALVE SOLÉNOÏDE
CEC	COLONNE EAU CHAUDE		VALVE DE BALANCEMENT
CECR	COLONNE EAU CHAUDE RECIRCULÉ		VALVE PAILLON
CAC	COLONNE D'AIR COMPRIMÉ		VALVE DE CONTRÔLE 2 VOIES
AGL	ALIMENTATION EAU GLYCOLÉ		VALVE DE CONTRÔLE 3 VOIES
RGL	RETOUR EAU EAU GLYCOLÉ		RÉDUCTEUR
AER	ALIMENTATION EAU REFRIGIDIE		DRAIN OUVERT
RER	RETOUR EAU EAU REFRIGIDIE		AVALOIR DE SOL
AET	ALIMENTATION EAU DE TOUR DE REFRROIDISSEMENT		AVALOIR DE SOL AVEC ENTONNOIR
RET	RETOUR EAU DE TOUR DE REFRROIDISSEMENT		AVALOIR DE TOIT
---	TUYAUTERIE SANITAIRE SOUS-TERRÉ		AMORCEUR DE SIPHON
---	TUYAUTERIE SANITAIRE HORS-TERRÉ		ANTI-BÉLIER MÉCANIQUE
---	TUYAUTERIE DE DRAINAGE PLUVIALE SOUS-TERRÉ		RÉGULATEUR DE PRESSION
---	TUYAUTERIE DE DRAINAGE PLUVIALE HORS-TERRÉ		REGARD DE NETTOYAGE DE BAS DE COLONNE
---	TUYAUTERIE D'ÉVENT		REGARD DE NETTOYAGE DE FIN DE LIGNE
---	TUYAUTERIE D'EAU FROIDE DOMESTIQUE		REGARD DE NETTOYAGE AU PLANCHER
---	TUYAUTERIE D'EAU CHAUDE DOMESTIQUE		SIPHON DE FIN DE COURSE AVEC REGARD DE NETTOYAGE
---	TUYAUTERIE D'EAU CHAUDE RECIRCULÉ		TAMIS
MI	TUYAUTERIE D'EAU MITIGÉ		COLONNE D'ÉVENT AUXILIAIRE
MC	TUYAUTERIE D'AIR COMPRIMÉ		POMPE
GN	TUYAUTERIE DE GAZ NATUREL		MITIGEUR
GP	TUYAUTERIE DE GAZ PROPANE		CABINET DE CHAUFFAGE
H	TUYAUTERIE D'HUILE		PORTE D'ACCÈS
AEC	TUYAUTERIE D'ALIMENTATION EAU DE CHAUFFAGE		SOUPAPE MAÎTRESSE DE GAZ PROPANE DE TYPE A BILLE À INSTALLER DANS UN COIFFRET MURAL IDENTIFIÉ, AVEC SERRURE À CLÉ.
REC	TUYAUTERIE DE RETOUR EAU DE CHAUFFAGE		UNION VISSÉE
---	CÂBLE CHAUFFANT		UNION BRIDÉE
	CLAPET ANTI-RETOUR		TUYAUTERIE MONTANTE
	CLAPET ANTI-RETOUR AVEC PORTE D'ACCÈS		TUYAUTERIE DESCENDANTE
	DISPOSITIF ANTI-REFOULEMENT (DAR)		TUYAU FLEXIBLE
	MANOMÈTRE		BOUCHON DE TUYAUTERIE
	THERMOMÈTRE		CHAUFFE-EAU
	ROBINET À BILLE		DÉVIDOIR
	ROBINET D'ARRÊT VERTICAL		PURGEUR D'AIR AUTOMATIQUE
	ROBINET DE PURGE		EXTINCTEUR PORTATIF INSTALLÉ DANS UN CABINET SEMI-ENCASTRÉ
	ROBINET D'ARROSAGE EXTÉRIEUR		EXTINCTEUR PORTATIF INSTALLÉ DANS UN CABINET EN SURFACE
	ROBINET D'ARROSAGE INTÉRIEUR		EXTINCTEUR PORTATIF MURAL

PLAN CLÉ / KEY PLAN

PROFESSIONNELS / PROFESSIONALS

**PROVENCHER ROY**

ESTAMPE / STAMP  
**POUR SOUMISSION**  
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION



REV	DATE	DESCRIPTION	PAR / BY	APP
B0	2025-02-11	SOUMISSION	PA.	C.L.
A2	2025-01-24	COORDINATION 99%	PA.	C.L.
A1	2024-12-11	COORDINATION 75%	A.A.	C.L.
A0	2024-11-26	COORDINATION 50%	A.A.	C.L.

CLIENT  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU COEUR-DES-VALLÉES



INGÉNIEURS / ENGINEERS

**DWB**  
CONSULTANTS

<https://dwbconsultants.com>

DESSIN / DRAWN	Rose-Lyne Bourgeois, dess.					
REVU PAR / REVIEWED BY	Pierre-Alexandre B-L, CPI					
AUTHENTIFICATION	Cédric Lalande, ing.					
DATE PUBLIÉE / PUB. DATE	2025-02-11					
ÉCHELLE / SCALE	INDIQUÉES					
	<table border="1"> <tr> <th>UNIT</th> <th>PROJECTION</th> </tr> <tr> <td>DIM</td> <td>ELV</td> </tr> <tr> <td>mm</td> <td>mm</td> </tr> </table>	UNIT	PROJECTION	DIM	ELV	mm
UNIT	PROJECTION					
DIM	ELV					
mm	mm					

PROJET / PROJECT  
RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRE  
ÉCOLE HORMISDAS-GAMELIN



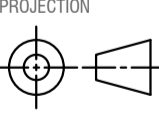
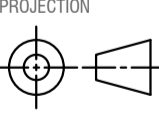
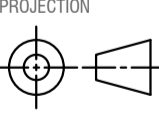
TITRE / TITLE  
MÉCANIQUE  
LÉGENDES

DESSIN D'INGÉNIEURIE / ENGINEERING DRAWING

11866	M-001	A2	1/1
PROJET / PROJECT	No DOCUMENT / DOCUMENT #	REV	PAGE

\*CES LÉGENDES SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT TOUS LES SYMBOLES NE SONT PEUT-ÊTRE PAS EN PLANS.



1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16																										
A	<p><b>DEVIS MÉCANIQUE</b></p> <p><u>1.0 GÉNÉRAL</u></p> <p><b>1.1 CLAUSES GÉNÉRALES</b></p> <p>- L'ENTREPRENEUR DEVRA SE CONFORMER AU DEVIS EN ARCHITECTURE, DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE, CIVIL ET EN ÉLECTRICITÉ.          -FOURNIR OU 'INSTALLER' EMPLOYÉ SEUL VEUT DIRE 'FOURNIR ET INSTALLER', SAUF LORSQUE PRÉCISÉ AUTREMENT.</p> <p><b>1.2 CONDITIONS GÉNÉRALES</b></p> <p>L'ENTREPRENEUR DOIT PAYER TOUTS LES PERMIS ET TAXES EXIGÉS PAR LES AUTORITÉS ET DOIT SE CONFORMER AUX CODES ET RÈGLEMENTS EN VIGUEUR. IL DOIT OBTENIR LES APPROBATIONS DE TOUTS LES SERVICES D'INSPECTION MUNICIPALUX ET PROVINCIAUX.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'ENTREPRENEUR DOIT POSSÉDER UNE POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ EN VIGUEUR.</li> <li>TOUTS LES MENUS TRAVAUX NON MENTIONNÉS SUR LES PLANS, MAIS NÉCESSAIRES AU PARACHÈVEMENT DES TRAVAUX, FONT PARTIE DU PRÉSENT MANDAT.</li> <li>L'ENTREPRENEUR S'ENGAGE FORMELLEMENT À NE CACHER AUCUN OUVRAGE TEL QUE TUYAUX, ETC., SANS EN AVOIR, AU PRÉALABLE, OBTENU L'AUTORISATION DE L'INGÉNIEUR.</li> <li>À LA FIN DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR DES ATTESTATIONS DE NATURE À PROUVER QUE SON OUVRAGE REMPLIT TOUTES LES EXIGENCES DU MANDAT.</li> <li>L'ENTREPRENEUR DOIT NETTOYER LE CHANTIER DES DÉBRIS CAUSÉS PAR SES TRAVAUX ET GARDER LE CHANTIER PROPRE DURANT TOUTE LA PÉRIODE DES TRAVAUX.</li> <li>AUCUNE RÉMUNÉRATION SUPPLÉMENTAIRE NE SERA PAYÉE À UN ENTREPRENEUR POUR UN TRAVAIL AUTRE QUE CELUI STIPULÉ AU MANDAT À MOINS QUE CELUI-CI OBTIENNE UNE AUTORISATION ÉCRITE DU PROPRIÉTAIRE.</li> <li>TOUTS LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE EFFECTUÉS SANS QU'IL NY AI D'ARRÊT DE SERVICE DANS L'ÉDIFICE. TOUTE DEMANDE D'ARRÊT D'UN DES SERVICES DEVRA AU PRÉALABLE ÊTRE PRÉSENTÉE AU PROPRIÉTAIRE ET FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC CELUI-CI.</li> <li>AVANT DE REMETTRE SA SOUMISSION, L'ENTREPRENEUR DOIT AVOIR AU PRÉALABLE VISITÉ LES LIEUX ET S'ÊTRE FAMILIARISÉ AVEC LES CONDITIONS EXISTANTES.</li> </ul> <p><b>1.3 ERREURS ET OMISSIONS</b></p> <p>LES SOUMISSIONNAIRES QUI RELÈVENT DES ERREURS OU DES OMISSIONS SUR LES PLANS ET DEVIS OU AUTRES DOCUMENTS, OU AYANT DES DOUTES DANS L'INTERPRÉTATION ET L'INTENTION DE QUELQUE PARTIE QUE CE SOIT DES DITS DOCUMENTS, DOIVENT AVISER L'INGÉNIEUR QUI FERA PARVENIR À TOUTS LES SOUMISSIONNAIRES LES EXPLICATIONS NÉCESSAIRES OU, AU BESOIN, UN ADDENDA. TOUTS LES ADDENDAS ÉMIS DURANT LA PÉRIODE DE SOUMISSION DOIVENT ÊTRE COUVERTS DANS LA SOUMISSION ET FONT PARTIE DES DOCUMENTS DU CONTRAT. SI L'ENTREPRENEUR NOTE UNE OMISSION OU DISCORDANCE AVANT DE DÉBUTER SON TRAVAIL, L'INGÉNIEUR SE RÉSERVE LE DROIT D'INTERPRETER LE CONTENU DES PLANS ET DEVIS.</p> <p><b>1.4 DESSINS D'ATELIER</b></p> <p>L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉPARER ET FOURNIR À L'INGÉNIEUR POUR APPROBATION, UNE (1) COPIE EN FORMAT ÉLECTRONIQUE PDF DES DESSINS D'ATELIER DE SES TRAVAUX CONFORMÉMENT À LA LISTE DES DESSINS D'ATELIER FOURNIE PAR L'INGÉNIEUR.</p> <p>LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT ÊTRE PERTINENTS À L'APPAREIL PROPOSÉ, ILS DOIVENT INDIQUER LES DIMENSIONS, LE POIDS, LES POINTS DE FIXATION, LA LOCALISATION DU CENTRE DE GRAVITÉ, L'INDICE SISMOIQUE, LES SCHÉMAS DE CÂBLAGE, LES CAPACITÉS, LES SCHÉMAS DES COMMANDES ET TOUTES LES AUTRES DONNÉES PERTINENTES. S'IL Y A LIEU, ILS DOIVENT INDIQUER CLAIREMENT, SELON L'APPAREIL, LES DIMENSIONS ET L'EMPLACEMENT DES RACCORDEMENTS DE PLOMBERIE, CHAUFFAGE, ÉLECTRICITÉ ET AUTRES. LES CATALOGUES D'ORDRE GÉNÉRAL NE SONT PAS ACCEPTÉS COMME DESSINS D'ATELIER.</p> <p>LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT ÊTRE EN FRANÇAIS.</p> <p>CHAQUE DESSIN D'ATELIER DOIT ÊTRE IDENTIFIÉ AU MOYEN DU NOM DU PROJET, DU NOM DU FOURNISSEUR, LA DATE ET LA DÉSIGNATION DES APPAREILS MONTRÉS AUX PLANS ET DEVIS.</p> <p>L'INGÉNIEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER TOUT DESSIN D'ATELIER DONT LA PRÉSENTATION NE RESPECTE PAS LES ARTICLES PRÉCÉDENTS.</p> <p>L'APPROBATION DES DESSINS D'ATELIER PAR L'INGÉNIEUR EST GÉNÉRALE ET NA PAS POUR BUT DE SERVIR COMME CORRECTION FINALE ET PAR SUITE NE DISPENSE PAS L'ENTREPRENEUR DE LA RESPONSABILITÉ QU'IL A DE VÉRIFIER LES PLANS LUI-MÊME OU DE FOURNIR LES MATÉRIAUX ET LE TRAVAIL EXIGÉS PAR CES NOUVELLES CORRECTIONS ET SPÉCIFICATIONS.</p> <p>L'ENTREPRENEUR DOIT EFFECTUER LES COPIES NÉCESSAIRES DES DESSINS D'ATELIER VÉRIFIÉS ET/OU MIS À JOUR POUR LES INSÉRER DANS LES MANUELS D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DEVANT ÊTRE FOURNIS À LA FIN DES TRAVAUX. VOIR LA SECTION - MANUELS D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN -.</p> <p><b>1.5 ÉQUIVALENCE</b></p> <p>L'ENTREPRENEUR DEVRA BASER SA SOUMISSION SUR LES PRODUITS INSCRITS SUR LES PLANS ET DEVIS. SI L'ENTREPRENEUR DÉSIRE PROPOSER UN PRODUIT ÉQUIVALENT, IL DOIT EN FAIRE LA DEMANDE OFFICIELLE PAR ÉCRIT PENDANT LA PÉRIODE DE SOUMISSION, AVEC UN DÉLAI RAISONNABLE POUR LASSER LE PROFESSIONNEL ÉTUDIER SI LE PRODUIT EST ÉQUIVALENT OU NON ET ÉMETTRE UN ADDENDA SI REQUIS. DANS LE CAS OÙ L'ÉQUIVALENCE PROPOSÉE SERAIT ACCEPTÉE, L'ENTREPRENEUR DEMEURE RESPONSABLE DE TOUTS LES EFFETS COLLATÉRAUX DE SON ÉQUIVALENCE, TANT AU NIVEAU DE CES TRAVAUX QU'AU NIVEAU DES TRAVAUX DES AUTRES ENTREPRENEURS.</p> <p><b>1.6 COORDINATION</b></p> <p>L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER SES TRAVAUX AVEC CEUX DE SES SOUS-TRAITANTS ET CEUX DES AUTRES ENTREPRENEURS. IL DOIT SUIVRE L'HORAIRE GÉNÉRAL ET NETTOYER AU BESOIN. SI LES ÉQUIPEMENTS OU LES MATÉRIAUX FOURNIS DOIVENT ÊTRE INCORPORÉS DANS LES TRAVAUX DES AUTRES CORPS DE MÉTIER, L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE LOCALISER ET INCORPORER LE TOUT À TEMPS POUR NE PAS RETARDER LA BONNE MARCHÉ DU CHANTIER ET DÉVITER TOUT CONFLIT.</p> <p>AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE TOUTES LES DEMANDES ET LES COORDINATIONS REQUISES AVEC LES MUNICIPALITÉS ET LES COMPAGNIES DE SERVICES PUBLICS. LES FRAIS DE CES DEMANDES SONT PAYÉS PAR L'ENTREPRENEUR.</p> <p>L'ENTREPRENEUR DOIT ÉGALEMENT ALLER SUR LE CHANTIER ET S'ASSURER QUE TOUTES LES DIMENSIONS SONT COMPATIBLES AVEC SES ÉQUIPEMENTS AVANT DE PROCÉDER AUX COMMANDES.</p> <p><b>1.7 TRAVAUX PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>TOUT TRAVAIL DE PERCEMENT DE PLUS DE 4" DE DIAMÈTRE DANS LES PLANCHERS, MURS, TOITS OU AUTRES, CEPENDANT L'ENTREPRENEUR DE CHAQUE DISCIPLINE ONT LA RESPONSABILITÉ D'INDIQUER À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL OÙ CES OUVRAGES SONT REQUIS.</li> <li>TOUT TRAVAIL DE FERMETURE, CALFEUTRAGE, PLÂTRAGE, FINITION AUTOUR DES OUVERTURES, SOIT POUR DE LA TUYAUTERIE OU DES CONDUITS DE VENTILATION. LES OUVERTURES SERONT SCÉLLÉES DE FAÇON À CONSERVER L'HOMOGENÉITÉ DES ÉLÉMENTS EN CAUSE.</li> <li>TOUT TRAVAIL D'EXCAVATION, DE REMBLAYAGE, DE BÉTONNAGE, LES RENFORCEMENTS D'OUVERTURES ET L'ÉTANCHÉITÉ NÉCESSAIRE EST À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. LES REMBLAIEMENTS NE PEUVENT ÊTRE EFFECTUÉS AVANT QUE L'INGÉNIEUR N'AIT INSPECTÉ ET APPRUVÉ LES TRAVAUX.</li> <li>LES TRAVAUX DE GYPSE, PLÂTRAGE, FINI DE PLANCHER ET AUTRES. IL DEVRA PRÉVOIR DE FAUSSES BOÎTES OU COLONNES DANS LES ENDROITS OÙ LA TUYAUTERIE OU ÉLÉMENTS MÉCANIQUES SONT IMPOSSIBLES À DISSIMULER.</li> <li>L'INSTALLATION DES EXTINGCTEURS PORTATIFS, LES CABINETS ET DES PORTES D'ACCÈS QUI SERONT FOURNIS PAR LES SOUS-TRAITANTS.</li> <li>COORDINATION DES TRAVAUX.</li> </ul> <p><b>1.8 CODES &amp; NORMES</b></p> <p>TOUTES LES INSTALLATIONS DOIVENT ÊTRE FAITES SUIVANT LES CODES, NORMES, LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES, TELS LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, LE CODE NATIONNALE DE L'ÉBERGIE, LE CODE NATIONAL DE LA PLOMBERIE, LE CODE CANADIEN DE L'ÉLECTRICITÉ, LE CODE D'INSTALLATION DU GAZ NATUREL ET DU PROPANE, L'ASHRAE, LA SMACNA, NFPA ET L'ASPE, DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR. ELLES DOIVENT ÉGALEMENT ÊTRE FAITES SELON LES EXIGENCES MUNICIPALES, LES EXIGENCES DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC AINSI QUE SELON LES NORMES DES COMPAGNIES DE SERVICES PUBLICS. DANS LE CAS D'OMISSIONS OU DE CONTRADICTIONS ENTRE LES CODES ET NORMES, LES EXIGENCES LES PLUS STRICTES S'APPLIQUENT.</p> <p><b>1.9 COORDINATION</b></p> <p>L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER SES TRAVAUX AVEC CEUX DE SES SOUS-TRAITANTS ET CEUX DES AUTRES ENTREPRENEURS. IL DOIT SUIVRE L'HORAIRE GÉNÉRAL ET NETTOYER AU BESOIN. SI LES ÉQUIPEMENTS OU LES MATÉRIAUX FOURNIS DOIVENT ÊTRE INCORPORÉS DANS LES TRAVAUX DES AUTRES CORPS DE MÉTIER, L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE LOCALISER ET INCORPORER LE TOUT À TEMPS POUR NE PAS RETARDER LA BONNE MARCHÉ DU CHANTIER ET DÉVITER TOUT CONFLIT.</p> <p>AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE TOUTES LES DEMANDES ET LES COORDINATIONS REQUISES AVEC LES MUNICIPALITÉS ET LES COMPAGNIES DE SERVICES PUBLICS. LES FRAIS DE CES DEMANDES SONT PAYÉS PAR L'ENTREPRENEUR.</p> <p><b>1.10 SURVEILLANCE</b></p> <p>L'INGÉNIEUR DONNERA TOUTES LES DIRECTIVES POUR ASSISTER L'ENTREPRENEUR QUI LE DEMANDE POUR RÉALISER LES TRAVAUX DÉCRITS AUX PLANS ET DEVIS. L'ENTREPRENEUR EST TOUT DE MÊME SEUL, RESPONSABLE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DOIT AGIR AVEC DILIGENCE AFIN DE SATISFAIRE AUX REMARQUES INSCRITES AUX RAPPORTS DE CHANTIER.</p> <p><b>1.11 ÉQUIPEMENTS FOURNIS PAR LE PROPRIÉTAIRE</b></p> <p>TOUTS LES MATÉRIAUX FOURNIS PAR LE PROPRIÉTAIRE DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS ET RACCORDÉS PAR L'ENTREPRENEUR. LORSQUE L'ENTREPRENEUR EN PREND POSSESSION, EN PRÉSENCE DU PROPRIÉTAIRE, IL DOIT S'ASSURER QUE TOUTES PARTIES VISIBLES SONT EN BON ÉTAT. À PARTIR DE CETTE ACCEPTATION, IL DEVIENT LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR DE LES CHARGER, DÉCHARGER, LES MANIPULER, LES ENTREPOSER, LES INSTALLER, LES RACCORDER ET D'EN FAIRE LA MISE EN SERVICE SANS ENDOMMAGEMENT. S'IL Y A BRIS DE L'APPAREILLAGE CAUSÉ PAR L'ENTREPRENEUR, IL RELEVÉ DE SA RESPONSABILITÉ DE LE RÉPARER OU LE REMPLACER À SES FRAIS, LE TOUT SUJET À L'ACCEPTATION DE L'INGÉNIEUR.</p> <p><b>1.12 INSTRUCTIONS ET CAHIERS D'ENTRETIEN</b></p> <p>LES REPRÉSENTANTS DU PROPRIÉTAIRE DEVRONT ÊTRE MIS AU COURANT DE L'OPÉRATION ET DE L'ENTRETIEN DE TOUTS LES SYSTÈMES ET ÉQUIPEMENTS. LES ENTREPRENEURS DEVRONT REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE, À LA FIN DES TRAVAUX, TROIS COPIES DES LIVRETS D'INSTRUCTIONS, COMPRENANT LES INSTRUCTIONS RELATIVES À L'ENTRETIEN ET À LA RÉPARATION DES APPAREILS, UNE LISTE DES PIÈCES DE RECHANGÉ, LES CÉDULES DE LUBRIFICATION ET LE CHANGEMENT DES UNITÉS DE FILTRATION, LES DESSINS D'ATELIER, ETC. TOUTE L'INFORMATION SERA RELIÉE DANS UN CAHIER AVEC COUVERTURE RIGIDE.</p> <p><b>1.13 ACCEPTATION DES TRAVAUX</b></p> <p>LA DATE D'ACCEPTATION DES TRAVAUX SERA CELLE OÙ L'INSTALLATION MÉCANIQUE ET/OU ÉLECTRIQUE EST EN OPÉRATION, LES CONTRÔLES FONCTIONNENT PARFAITEMENT, LES PIÈCES D'ÉQUIPEMENT SONT IDENTIFIÉES, LES PLANS "TELS QUE CONSTRUITS" (PLANS SUR LESQUELS LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS ORIGINALX SUR LE CHANTIER AURONT ÉTÉ NOTÉES PAR LE SOUS-TRAITANT) ET LES MANUELS D'INSTRUCTION SONT REMIS AU PROPRIÉTAIRE.</p> <p><b>1.14 PAIEMENT</b></p> <p>AUCUN PAIEMENT NE SERA EFFECTUÉ POUR DES MATÉRIAUX LIVRÉS AU CHANTIER, MAIS NON INCORPORÉS AU BÂTIMENT.</p> <p><b>1.15 GARANTIE</b></p> <p>L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS SONT TENUS DE RÉPARER ET CORRIGER TOUTE DÉFECTUOSITÉ QUI APPARAÎTRA DURANT LA PREMIÈRE ANNÉE SUIVANT LA DATE DE L'ACCEPTATION DES TRAVAUX, NON DUMENT CAUSÉE PAR UNE MAUVAISE UTILISATION DU PERSONNEL ET CE, AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR AINSI QUE TOUTS LES DOMMAGES CAUSÉS AUX AUTRES PARTIES DE L'ŒUVRE DÉCOULANT DE CETTE DÉFECTUOSITÉ. LES ENTREPRENEURS CONCERNÉS DEVRONT ASSURER TOUTS LES TRAVAUX DE MAINTENANCE REQUIS DURANT LA PÉRIODE DE GARANTIES.</p> <p><b>1.16 MATÉRIAUX ET INSTALLATION</b></p> <p>TOUTS LES MATÉRIAUX UTILISÉS SERONT NEUFS ET DE PREMIÈRE QUALITÉ. TOUTS LES ÉQUIPEMENTS CONSTITUANT LES SYSTÈMES DEVRONT ÊTRE APPROUVÉS CSA OU ULIC POUR L'USAGE. DANS LE CAS D'UN MONTAGE DE PLUSIEURS ÉQUIPEMENTS À L'INTÉRIEUR D'UN MÊME PANNEAU (BOÎTE DE CONTRÔLE, PAR EXEMPLE), L'ENSEMBLE DEVRA PORTER UNE APPROBATION CSA SELON LES EXIGENCES DU SERVICE D'INSPECTION DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT.</p> <p><b>1.17 MANCHONS</b></p> <p>LA MISE EN PLACE DES MANCHONS SERA EXÉCUTÉE PAR CHAQUE DES SPÉCIALITÉS. LES MANCHONS SERONT FAITS DE TUYAUX D'ACIER, CALIBRE 40, D'UN DIAMÈTRE SUFFISANT POUR L'INTRODUCTION DU TUYAU, ET S'IL Y A LIEU, DE SON ISOLANT.</p> <p><b>1.18 PORTES D'ACCÈS</b></p> <p>CHAQUE SOUS-TRAITANT DOIT FOURNIR LES PORTES D'ACCÈS ET LES CADRES NÉCESSAIRES À SES OUVRAGES POUR FINS D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN. LES PORTES ET CADRES DOIVENT ÊTRE EN ACIER PEINT, AVEC UNE COUCHE D'APPRÊT ET MUNIS DE FERMETURE À CLÉ. LES ACCÈS AURONT UNE DIMENSION MINIMALE DE 305X305MM SELON LA NATURE DU TRAVAIL À EXÉCUTER ET DEVRONT RESPECTER L'INTÉGRALITÉ COUPE-FEU LORSQU'APPLICABLES.</p> <p>PORTE D'ACCÈS TEL QUE CENDRIER MODÈLE AHD AVEC OPTION #10 - BARILLET À CLÉ OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.</p> <p><b>1.19 OUVRAGE CACHÉ</b></p> <p>AUCUN OUVRAGE NE SERA CACHÉ AVANT QUE L'INGÉNIEUR NE L'AIT INSPECTÉ. L'ENTREPRENEUR DOIT AVERTIR L'INGÉNIEUR PAR ÉCRIT OU VERBALEMENT AU MOINS DELX (2) JOURS OUVRABLES À L'AVANCE. SI L'ENTREPRENEUR NE S'Y CONFORME PAS, IL DEVRA PAYER LES FRAIS NÉCESSÉES POUR L'INSPECTION DES TRAVAUX.</p> <p><b>1.20 BASES ET SUPPORTS D'APPAREILS</b></p> <p>FOURNIR TOUTS LES SUPPORTS, BASES D'APPAREILS ET BASES DE PROPRIÉTÉ EN BÉTON NÉCESSAIRES POUR LA MISE EN PLACE DES ÉQUIPEMENTS DÉCRITS AUX PLANS. LORSQUE LE BOIS EST UTILISÉ COMME MATÉRIAU À L'EXTÉRIEUR, LES PIÈCES DE BOIS DOIVENT ÊTRE TRAITÉES EN PROFONDEUR PAR UN PRÉSERVATIF LONGUE DURÉE. LORSQUE L'ACIER EST UTILISÉ COMME MATÉRIAU À L'INTÉRIEUR OU À L'EXTÉRIEUR, IL DOIT ÊTRE GALVANISÉ (PEINT AU GALVICON).</p> <p><b>1.21 ESSAIS</b></p> <p>FAIRE TOUTS LES ESSAIS ET LES ÉPREUVES NÉCESSAIRES EN PRÉSENCE ET À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIEUR, AFIN DE DÉMONTRER LE PARFAIT FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES ET/OU APPAREILS. SI L'INGÉNIEUR N'EST PAS SATISFAIT DE LA FAÇON DONT SE DÉROULENT LES ESSAIS ET LA MISE EN MARCHÉ ET/OU DES RÉSULTATS OBTENUS, IL PEUT EXIGER QUE L'ENTREPRENEUR REFAISE EN TOUT OU EN PARTIE LES OPÉRATIONS REQUISES. APRÈS AVOIR TERMINÉ SES TRAVAUX, LE SOUS-TRAITANT EN ÉLECTRICITÉ DEVRA BRANCHER ET VÉRIFIER TOUTES LES CHARGES ET S'ASSURER QUELLES SONT BIEN ÉQUILIBRÉES. SI NÉCESSAIRE, IL RÉAMÉNAGERA SES RACCORDEMENTS DE MANIÈRE À OBTENIR UN BALANCEMENT DE +/- 10%.</p> <p><b>1.22 MISE EN MARCHÉ</b></p> <p>CHAQUE SYSTÈME DOIT ÊTRE MIS EN MARCHÉ AFIN DE S'ASSURER QUE LE SYSTÈME OPÈRE SUIVANT L'ESPRIT DES PLANS ET DEVIS. FOURNIR À L'INGÉNIEUR, UN CERTIFICAT SIGNÉ PAR LES DIFFÉRENTS RESPONSABLES IMPLIQUÉS, AFFIRMANT QUE LES ESSAIS ONT ÉTÉ EFFECTUÉS EN LEUR PRÉSENCE ET QUE LES SYSTÈMES SONT EN ÉTAT D'OPÉRER ADEQUATEMENT. CE CERTIFICAT DEVANT ÊTRE FOURNI À L'INGÉNIEUR AVANT L'INSPECTION FINALE.</p> <p><b>1.23 PLANS ANNOTÉS - PLAN TEL QUE CONSTRUIT.-</b></p> <p>À LA FIN DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉPARER LES DESSINS D'APRÈS EXÉCUTION ANNOTÉS EN ROUGE POUR LES ADDITIONS ET MODIFICATION EN COURS DE CHANTIER DE MANIÈRE QUE LES PLANS MONTRENT LES SYSTÈMES ET LES APPAREILS TELS QU'ILS ONT ÉTÉ INSTALLÉS.</p> <p>L'ENTREPRENEUR DOIT IDENTIFIER CHAQUE DESSIN DANS LE COIN INFÉRIEUR DROIT, AVEC DES LETTRES D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 10MM COMME SUIV. 'DESSIN TEL QUE CONSTRUIT'. LE PRÉSENT DESSIN A ÉTÉ RÉVISÉ ET MONTRE LES SYSTÈMES/APPAREILS TELS QU'ILS ONT ÉTÉ INSTALLÉS'. (SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR) (DATE).</p> <p>L'ENTREPRENEUR DOIT EFFECTUER LES COPIES NÉCESSAIRES DES PLANS ANNOTÉS - TEL QUE CONSTRUIT - POUR LES INSÉRER DANS LES MANUELS D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DEVANT ÊTRE FOURNIS À LA FIN DES TRAVAUX. VOIR LA SECTION 1.25- MANUELS D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN -.</p> <p><b>1.24 FORMATION DU PERSONNEL D'ENTRETIEN</b></p> <p>L'ENTREPRENEUR DOIT INITIER LE PERSONNEL DU PROPRIÉTAIRE QUANT À L'ENTRETIEN ET AUX MÉTHODES D'OPÉRATION DES SYSTÈMES. LA DURÉE DE CETTE FORMATION DOIT ÊTRE SUFFISANTE POUR QUE LE PERSONNEL PUISSE PARFAITEMENT MAÎTRISER L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DES DIFFÉRENTS ÉQUIPEMENTS ET SYSTÈMES, SAUF INDICATION CONTRAIRE. UNE DURÉE DE 4H00 DE FORMATION PAR DISCIPLINE EST REQUISE.</p> <p><b>1.25 INTÉGRITÉ COUPE-FEU</b></p> <p>INSTALLER UN SCÉLLANT COUPE-FEU AUTOUR DES ÉLÉMENTS MÉCANIQUES TRAVERSANT UN MUR OU PLAFOND AVEC RÉSISTANCE AU FEU. VOIR PLANS EN ARCHITECTURE.</p> <p><b>1.26 MANUELS D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN</b></p> <p>-AU MOMENT DE L'ACCEPTATION DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR À L'INGÉNIEUR POUR APPROBATION. UN (1) EXEMPLAIRE DES MANUELS D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS, MATÉRIAUX ET SYSTÈMES INSTALLÉS. CET EXEMPLAIRE DOIT ÊTRE CONSTITUÉ D'UN PORTE DOCUMENT PDF COMPLET ET STRUCTURÉ PAR DISCIPLINE ET DOIT CONTENIR LES DOCUMENTS SUIVANTS.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>LES MANUELS D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS:</li> <li>LES DESSINS D'ATELIER FINAUX APPROUVÉS PAR L'INGÉNIEUR DES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX;</li> <li>LES RAPPORTS DES ESSAIS, RÉGLAGES ET ÉQUILIBRAGES DES SYSTÈMES;</li> <li>LES RAPPORT DE MISE EN MARCHER ET D'ESSAIE</li> <li>LES CERTIFICATS DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS PARASISMIQUES;</li> <li>S'IL Y A LIEU, LES CERTIFICATS D'INSPECTION ET D'ACCEPTATION DES INSTALLATIONS PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES</li> <li>LES PLANS ANNOTÉS 'TEL QUE CONSTRUIT'</li> <li>LES LETTRES DE GARANTIE DES TRAVAUX</li> <li>LES RAPPORTS DE VISITE SIGNÉS ENGAGANT DE QUOI L'ENTREPRENEUR EN A PRTI CONNAISSANCE ET A EFFECTUER LES TRAVAUX CORRECTIFS REQUIS</li> <li>LA LISTE DE DÉFIANCES, SIGNÉE PAR L'ENTREPRENEUR EN GAGÉ DE QUOI ELLES ONT ÉTÉ CORRIGÉES</li> <li>TOUTS LES AUTRES DOCUMENTS EXIGÉS PAR L'INGÉNIEUR.</li> </ul> <p>-UNE FOIS COMPLET ET APPROUVÉ PAR L'INGÉNIEUR, LE DOCUMENT DEVRA ÊTRE ASSEMBLÉ EN UN PORTE-DOCUMENT PDF, STRUCTURÉ PAR DISCIPLINE ET COMPLET.</p> <p><b>1.27 MESURES PARASISMIQUES</b></p> <p><b>TRAVAUX INCLUS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>CONCEVOIR, FOURNIR ET INSTALLER UN SYSTÈME COMPLET DE FIXATIONS PARASISMIQUES POUR LES COMPOSANTES MÉCANIQUES. FOURNIR UN SYSTÈME DE FIXATIONS PARASISMIQUES COMPLET CONÇU PAR UN INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ. CE SYSTÈME DOIT ÊTRE ENTièrement INTÉGRÉ ET COMPATIBLE AVEC LES EXIGENCES DE RÉDUCTION DU BRUIT ET LE SYSTÈME ANTIVIBRATOIRE DU MATÉRIEL.</li> <li>CHAQUE ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER LES COMPOSANTES TECHNIQUES (CT) PRÉVUES DANS LEUR DISCIPLINE RESPECTIVE. CETTE SECTION S'APPLIQUE DONC À TOUTES LES DISCIPLINES.</li> <li>CETTE SECTION TOUCHE TOUTS LES NOUVEAUX APPAREILS, TUYAUTERIE ET AUTRES COMPOSANTES QUI FONT PARTIE DU PRÉSENT PROJET. ELLE NE CONCERNE PAS LES INSTALLATIONS EXISTANTES QUI NE SONT PAS MODIFIÉES</li> <li>LES TRAVAUX COMPRENNENT D'UNE FAÇON GÉNÉRALE LE CALCUL, LA FOURNITURE, LA SURVEILLANCE ET LA RESPONSABILITÉ DE TOUTS LES MATÉRIAUX ET DE L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRES AUX MESURES PARASISMIQUES.</li> <li>LA FOURNITURE DES MÉCANISMES PARASISMIQUES ET LA LIVRAISON DE CES ÉQUIPEMENTS SUR LE CHANTIER SONT À LA CHARGE DE LA PRÉSENTE SECTION.</li> <li>LA SURVEILLANCE DE L'INSTALLATION DE TOUTS LES MÉCANISMES SERVANT AUX MESURES PARASISMIQUES ET LA PRÉSENTATION D'UN RAPPORT DE CONFORMITÉ.</li> <li>LES MÉCANISMES PARASISMIQUES COMPRENNENT, POUR CHAQUE DISCIPLINE, MAIS SANS S'Y LIMITER .</li> <li>LES CONTREVENTEMENTS DES SUPPORTS DES TUYAUX DE MÉCANIQUE, DES CONDUITS DE VENTILATION.</li> <li>L'ANCRAGE ADEQUAT À LA CHARPENTE DE TOUTS LES APPAREILS NON MUNIS D'ISOLATEURS DE VIBRATION (ANCRÉS DIRECTEMENT À LA CHARPENTE).</li> <li>LES MÉCANISMES PARASISMIQUES DE TOUTS LES TUYAUX ET APPAREILS MUNIS D'ISOLATEURS DE VIBRATION.</li> <li>L'ANCRAGE ADEQUAT À LA CHARPENTE DE TOUTS LES TUYAUX ET APPAREILS MUNIS D'ISOLATEURS DE VIBRATION.</li> </ul> <p><b>RESPONSABILITÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>CHAQUE SECTION (PLOMBERIE, CHAUFFAGE - EAU GLACÉE, VENTILATION - CONDITIONNEMENT DE L'AIR, COMMANDES) DEMEURE RESPONSABLE DES MESURES PARASISMIQUES DE SA DISCIPLINE. CHACUN DES ENTREPRENEURS DEVRA ASSUMER LES FRAIS DES MESURES PARASISMIQUES POUR SA DISCIPLINE.</li> <li>CHAQUE SECTION ENGAGE UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'OIQ POUR CONCEVOIR ET SURVEILLER L'INSTALLATION DE TOUTES LES MESURES PARASISMIQUES.</li> <li>CHAQUE FABRICANT DES MESURES PARASISMIQUES EST RESPONSABLE VIS-À-VIS LA SECTION DE LA DISCIPLINE CONCERNÉE DE FOURNIR L'INSTALLATION DES MESURES PARASISMIQUES DE LA DISCIPLINE CONCERNÉE, TEL QUE PRÉSCRIT PAR L'INGÉNIEUR.</li> <li>L'ENTREPRENEUR DEMEURE RESPONSABLE D'INSTALLER TOUTES LE MESURES SELON LES RECOMMANDATIONS DE L'INGÉNIEUR ET DU MANUFACTURIER. IL DEMEURE LE SEUL RESPONSABLE DE TOUTE L'EXÉCUTION DES MESURES SISMIQUES DE SA DIVISION.</li> </ul> <p><b>DOCUMENTS À FOURNIR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>DEVIS COMPLET DES MESURES PARASISMIQUES REQUIS AUX INSTALLATIONS DU PROJET EN COURS ET COMPATIBLES AVEC L'ENSEMBLE DU BÂTIMENT. CE DOCUMENT DOIT ÊTRE CONÇU ET SIGNÉ PAR UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC. LE DEVIS DEVRA ÊTRE FOURNI LORS DE L'ÉMISSION DES DESSINS D'ATELIER.</li> <li>TOUTS LES DESSINS D'ATELIER PERTINENTS CONFORMÉMENT AU PRÉSCRIPTION GÉNÉRALES.</li> <li>LETTRE DE CONFORMITÉ SISMOIQUE SIGNÉE ET SCÉLLÉE PAR UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'OIQ.</li> <li>INCLUANT LES MODÈLES, SCHÉMA, DESSINS D'EXÉCUTION, DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS EN FAVEUR DU PROPRIÉTAIRE.</li> <li>DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ DES MESURES SISMIQUES NE SERAIENT PAS REQUISES, UN RAPPORT SIGNÉ ET SCÉLLÉ EN FAISANT LA DÉMONSTRATION EST REQUIS.</li> </ul>															A																									
B																B																									
C	<p><b>PLAN CLÉ / KEY PLAN</b></p>															C																									
D	<p><b>PROFESSIONNELS / PROFESSIONALS</b></p> <p><b>PROVENCHER ROY</b></p>															D																									
E	<p>ESTAMPE / STAMP</p> <p><b>POUR SOUMISSION</b></p> <p><b>NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION</b></p> <p>SCÉAU / SEAL</p>  <p>2025-02-13</p>															E																									
F	<table border="1"> <thead> <tr> <th>REV</th><th>DATE</th><th>DESCRIPTION</th><th>PAR / BY</th><th>APP</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>B0</td><td>2025-02-11</td><td>SOUMISSION</td><td>PA.</td><td>C.L.</td></tr> <tr> <td>A2</td><td>2025-01-24</td><td>COORDINATION 99%</td><td>PA.</td><td>C.L.</td></tr> <tr> <td>A1</td><td>2024-12-11</td><td>COORDINATION 75%</td><td>A.A.</td><td>C.L.</td></tr> <tr> <td>A0</td><td>2024-11-26</td><td>COORDINATION 50%</td><td>A.A.</td><td>C.L.</td></tr> </tbody> </table>															REV	DATE	DESCRIPTION	PAR / BY	APP	B0	2025-02-11	SOUMISSION	PA.	C.L.	A2	2025-01-24	COORDINATION 99%	PA.	C.L.	A1	2024-12-11	COORDINATION 75%	A.A.	C.L.	A0	2024-11-26	COORDINATION 50%	A.A.	C.L.	F
REV	DATE	DESCRIPTION	PAR / BY	APP																																					
B0	2025-02-11	SOUMISSION	PA.	C.L.																																					
A2	2025-01-24	COORDINATION 99%	PA.	C.L.																																					
A1	2024-12-11	COORDINATION 75%	A.A.	C.L.																																					
A0	2024-11-26	COORDINATION 50%	A.A.	C.L.																																					
G	<p>CLIENT</p> <p><b>CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU COEUR-DES-VALLÉES</b></p> <p>LOGO CLIENT</p>  <p>INGÉNIEURS / ENGINEERS</p> <p><b>DWB CONSULTANTS</b></p> <p><a href="https://dwbconsultants.com">https://dwbconsultants.com</a></p>															G																									
H	<p>DESSIN / DRAWN</p> <p><b>Rose-Lyne Bourgeois, dess.</b></p> <p>REVISÉ / REVIEWED BY</p> <p><b>Amine Aliche, CPI</b></p> <p>AUTHENTIFICATION</p> <p><b>Cédric Lalande, ing.</b></p> <p>DATE PUBLIÉE / PUB. DATE</p> <p><b>2025-01-22</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ÉCHELLE / SCALE</th><th colspan="2">UNITÉ / UNIT</th><th rowspan="2">PROJECTION</th></tr> <tr> <th>DIM</th><th>ELV</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>INDIQUÉES</td><td>mm</td><td>mm</td><td></td></tr> </tbody> </table> <p>PROJET / PROJECT</p> <p><b>RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRE ÉCOLE HORMISDAS-GAMELIN</b></p> <p>TITRE / TITLE</p> <p><b>MÉCANIQUE DEVIS TECHNIQUE</b></p> <p><b>DESSIN D'INGÉNIEURIE / ENGINEERING DRAWING</b></p> <table border="1"> <tr> <td><b>11866</b></td><td><b>M-002</b></td><td><b>A2</b></td><td><b>1/1</b></td></tr> </table> <p>PROJET / PROJECT</p> <p>No DOCUMENT / DOCUMENT #</p> <p>REV</p> <p>PAGE</p>															ÉCHELLE / SCALE	UNITÉ / UNIT		PROJECTION	DIM	ELV	INDIQUÉES	mm	mm		<b>11866</b>	<b>M-002</b>	<b>A2</b>	<b>1/1</b>	H											
ÉCHELLE / SCALE	UNITÉ / UNIT		PROJECTION																																						
	DIM	ELV																																							
INDIQUÉES	mm	mm																																							
<b>11866</b>	<b>M-002</b>	<b>A2</b>	<b>1/1</b>																																						
I																I																									
J																J																									
K																K																									
L																L																									
M																M																									



## 2.0 PLOMBERIE

### 2.1 ÉTENDUE DES TRAVAUX

L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR TOUS LES MATÉRIAUX, L'ÉQUIPEMENT, L'OUTILLAGE, LA SURVEILLANCE ET LA MAIN-D'ŒUVRE NÉCESSAIRE POUR LA FABRICATION, L'INSTALLATION ET LA MISE EN OPÉRATION DES RÉSEAUX DE PLOMBERIE TELS QUE MONTRÉ AUX PLANS.

CES TRAVAUX COMPRENDRONT ENTRE AUTRES:

- FOURNIR ET INSTALLER LA TUYAUTERIE D'EAU FROIDE, D'EAU CHAUDE;
- FOURNIR ET INSTALLER LES NOUVEAUX APPAREILS DE PLOMBERIE;
- LE DÉMÂTELEMENT ET LA RÉINSTALLATION DES APPAREILS RETIRÉS TEMPORAIREMENT;
- EFFECTUER LES TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE DE LA TUYAUTERIE (SI REQUIS);
- EFFECTUER TOUS LES PERCEMENTS DE Ø100 (Ø4") ET MOINS;
- LE REMPLACEMENT DES SECTIONS DE TUYAUTERIE TEL QU'INDIQUÉ AUX PLANS;
- IDENTIFIER LES APPAREILS DE PLOMBERIE ET LA TUYAUTERIE;
- FOURNIR LES MANUELS D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN;
- LES TRAVAUX PARASISMIQUES;
- FOURNIR LES PLANS "TEL QUE CONSTRUIT".

### 2.2 APPAREILS DE PLOMBERIE

-LES APPAREILS DE PLOMBERIE DEVRONT ÊTRE CONFORMES AUX NORMES CAN/CSA B45-88 & B125-M99. VOIR LES TABLEAUX DES APPAREILS POUR LA SPÉCIFICATION DES APPAREILS DE PLOMBERIE. LES ÉQUIVALENTS DEVRONT ÊTRE APPROUVÉS LORS DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION TEL QUE PRÉSCRIT AU PRÉSENT DEVIS.

### 2.3 INSTALLATION

#### 2.3.1 TUYAUTERIE DE DRAINAGE ET D'ÉVÉN

TUYAUTERIE À ÊTRE ENFOUÏE DANS LE SOL :

- TOUS LES TUYAUX D'ÉVACUATION DES EAUX SANITAIRES : PVC/DWV OU PVC SDR-28 CONFORME À LA NORME CAN/CSA-B181.2 TEL QUE SYSTÈME 15 OU RING-TITE DE IPEX.

TUYAUTERIE D'ÉVACUATION SANITAIRE EN PVC INSTALLÉE HORS-SOL :

- TOUTE LA TUYAUTERIE DE DRAINAGE ET D'ÉVÉN SERA EN PLASTIQUE PVC/DWV AYANT UN INDICE DE PROPAGATION DE LA FLAMME D'AU PLUS 25 CONFORME À LA NORME CSA B181.2 TEL QUE SYSTÈME 15 DE IPEX OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
- DANS UN PLAFOND PLÉNUM, LA TUYAUTERIE PVC XFR DE IPEX DOIT ÊTRE UTILISÉE.
- DANS UNE GAINÉ TECHNIQUE (PIPE SHAFT), SEULE LA TUYAUTERIE MÉTALLIQUE DOIT ÊTRE UTILISÉE.
- TOUTES LES COLONNES DE DRAINAGE SANITAIRE ET PLUVIALE SITUÉES DANS UN MUR OU UNE GAINÉ TECHNIQUE ADJACENTE À UNE CHAMBRE DEVRONT ÊTRE EN FONTE CLASSE 4000 AVEC JOINT MÉCANIQUE, GARNITURE EN NÉOPRÈNE OU EN CAOUTCHOUC BUTYLE ET COLLIER DE SERRAGE EN ACIER INOXYDABLE.

- FOURNIR ET INSTALLER DES DISPOSITIFS COUPE-FEU CONFORME À LA NORME CAN4-S115 LORSQUE LA TUYAUTERIE TRAVERSE UNE SÉPARATION COUPE-FEU.

#### 2.3.2 TUYAUTERIE D'EAU DOMESTIQUE

##### 2.3.2.1 TUYAUTERIE HORS-SOL

TUYAUTERIE DE CUIVRE:

- TUYAUTERIE EN CUIVRE RIGIDE, TYPE « L » CONFORME À LA NORME ASTM-B 88, AVEC RACCORDS À SOUDER CONFORMES À LA NORME ASME B16.18. LES JOINTS DEVRONT ÊTRE RÉALISÉS PAR BRASAGE ET LES ALLIAGES UTILISÉS DEVRONT ÊTRE CONFORMES À LA NORME ANSIWA5 8. LA TENUEUR EN PLOMB DEVRA ÊTRE INFÉRIEUR À 0.2% LA MÉTHODE À SERTIR EST AUTORISÉE (QUALITÉ REQUISE: VIEGA OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ).
- LES SECTIONS DE TUYAUTERIE APPARENTE POUR LES VALVES DE RENVOIS DEVRONT ÊTRE FINI CHROME ET FOURNIS PAR LE MANUFACTURIER DE LA VALVE.

##### 2.3.2.2 TUYAUTERIE SOUTERRAINE

- TUYAUTERIE EN CUIVRE TYPE "K" MOU ASTM B 88, RACCORDS SOUDÉS ÉTAÏNANTIMOÏNE.

##### 2.3.3 VALVE DE FERMETURE :

- ROBINET À TOURNANT SPHÉRIQUE :
  - ROBINETS À TOURNANT SPHÉRIQUE PLEINE OUVERTURE DE DIAMÈTRE NOMINAL ÉGAL À CELUI DE LA TUYAUTERIE, EN BRONZE, À VISSER OU À SOUDER. CONFORMES AUX NORMES ASME A112.4.14-17/CSA B125.14-2017, NSF/ANSI 61-2017 & 372-2016
- ROBINET À SOUPE
- INSTALLER DES ROBINETS À SOUPE EN BRONZE AUX EXTRÉMITÉS DES LIGNES D'EAU CHAUDE DOMESTIQUE ET DE RECIRCULATION AFIN D'Y ASSURER UN DÉBIT SUFFISANT. CONFORMES AUX NORMES ASME A112.4.14-17/CSA B125.14-2017, NSF/ANSI 61-2017 & 372-2016

##### 2.4 ANTIBÉLIERS MÉCANIQUES

AFIN DE PRÉVENIR LES COUPS DE BÉLIER, DES ANTIBÉLIERS MÉCANIQUES CONFORMES À LA NORME ASSE 1010 ET ÊTRE INSTALLÉS SELON LES INDICATIONS DU MANUFACTURIER. QUALITÉ REQUISE: SIOUX CHIEF, WATTS SÉRIE 15 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ. LES CHAMBRES D'AIR NE SONT PAS ACCEPTÉES.

##### 2.5 MANCHONS DE TRAVERSÉE ET SUPPORTS

L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE DOIT FOURNIR ET INSTALLER DES MANCHONS EN ACIER À TOUS LES ENDROITS OÙ LA TUYAUTERIE TRAVERSE DES MURS DE FONDATION OU DE PLANCHER EN BÉTON, AUX MURS DE FONDATION ET AUX PLANCHERS SITUÉS SOUS LE NIVEAU DU SOL. CALFEUTRER L'ESPACE LIBRE ENTRE LE MANCHON ET LA TUYAUTERIE À LAIDE D'UN MASTIC IGNIFUGE ET NON DURCISSANT. DANS LES CAS OÙ LA TUYAUTERIE TRAVERSE UNE SÉPARATION COUPE-FEU (MURS, PLANCHERS OU CLOISONS), PRÉVOIR L'ESPACE REQUIS POUR L'INSTALLATION DE PRODUITS COUPE-FEU.

##### 2.6 IDENTIFICATION

L'IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX DE PLOMBERIE DOIT ÊTRE CONFORME À LA NORME CAN/CSB-24.3. LA TUYAUTERIE DOIT ÊTRE IDENTIFIÉE AU MOYEN D'ÉTIQUETTES EN PLASTIQUE AUTOCOLLANTES, HYDROFUGES ET RÉSISTANTES À LA CHALEUR AFFICHANT LE FLUIDE VÉHICULÉ ET PORTANT DES FLÈCHES INDICANT LE SENS D'ÉCOULEMENT DE CE FLUIDE. LE LETTRAGE DE CES ÉTIQUETTES DOIT ÊTRE D'AU MOINS 13MM DE HAUTEUR ET LES FLÈCHES DOIVENT AVOIR UNE LONGUEUR D'AU MOINS 100MM ET UNE HAUTEUR D'AU MOINS 50MM. LA TUYAUTERIE DE PLOMBERIE SUIVANTE DOIT ÊTRE IDENTIFIÉE :

- TUYAUTERIE D'EAU FROIDE ET D'EAU CHAUDE ET D'EAU CHAUDE RECIRCULÉE
- TUYAUTERIE D'ÉVÉN ET DE DRAINAGE PLUVIALE ET SANITAIRE
- VALVES

LORSQU'APPLICABLE, TOUTE LA TUYAUTERIE DEVRA ÊTRE IDENTIFIÉE DE FAÇON CONFORME AU CODE DE COULEURS DU PROPRIÉTAIRE. LE SENS DE L'ÉCOULEMENT, AINSI QUE L'IDENTIFICATION DE LA TUYAUTERIE SERONT FAITS AVEC LES ÉTIQUETTES TELLES QUE MANUFACTURÉES PAR BRADY.

##### 2.7 ÉPREUVE TUYAUTERIE DE PLOMBERIE:

EAU DOMESTIQUE

- LA TUYAUTERIE D'EAU SUBIRA LES ESSAIS À LA PRESSION PRÉSCRITE SELON LA NORME AWWA 55. CETTE ÉPREUVE DOIT ÊTRE MAINTENUE SANS FUITE POUR UNE PÉRIODE D'AU MOINS 6 HEURES. DANS TOUTE LA TUYAUTERIE, CET ESSAI DOIT ÊTRE FAIT AVEC DE L'EAU FROIDE. L'ENTREPRENEUR DOIT PROTÉGER LES APPAREILS RACCORDES NÉCESSAIRES NE POUVANT SUPPORTER LA PRESSION D'ESSAI. UN RAPPORT D'ESSAI DOIT ÊTRE REMIS AU SURVEILLANT DE CHANTIER.

DRAINAGE ET ÉVÉN

LES ESSAIS D'ÉTANCHÉITÉ ET DE PENTE DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS TEL QUE PRÉSCRIT AU CODE NATIONAL DE PLOMBERIE.

## 2.8 ISOLANT THERMIQUE

### TUYAUTERIE D'EAU FROIDE, D'EAU CHAUDE ET D'EAU CHAUDE RECIRCULÉE:

- ISOLER TOUTE LA NOUVELLE TUYAUTERIE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU FROIDE, D'EAU CHAUDE ET DE RECIRCULATION.
- RAGRÉAGE DE LA TUYAUTERIE EXISTANTE TOUCHÉE PAR LES PRÉSENTS TRAVAUX.
- TYPE D'ISOLANT: GAINÉ RIGIDE EN FIBRES MINÉRALES, CONFORMES À LA NORME CGSB 51-GP-9M, AVEC PARE-VAPEUR, CHEMISE ET REVÊTEMENT CONFORME À LA NORME CGSB 51-GP-52MA. PIÈCES PRÉMOULÉES POUR LES RACCORDS CALORIFUGES DONT LE COEFFICIENT DE CONDUCTIVITÉ THERMIQUE "K" NE DÉPASSE PAS 0.034 w/m°C À UNE TEMPÉRATURE MOYENNE DE 24°C LORSQUE CELUI-CI EST TESTÉ SELON LES EXIGENCES DE LA NORME ASTM C335.
- ÉPAISSEUR: 1 po (25 mm) (TUYAU DE DIA. INFÉRIEUR OU ÉGALÉ À 4 po (100 mm)), 1 1/2 po (38 mm) (TUYAU DE DIA. SUPÉRIEUR À 4 po (100 mm));
- ENVELOPPE: INSTALLER AUX ENDOITS APPARENTS UNE ENVELOPPE DE PVC COLLÉ DE COULEUR BLANCHE.

### TUYAUTERIE D'ÉVÉN ET DE DRAINAGE PLUVIALE

- ISOLER TOUTE LA TUYAUTERIE D'ÉVÉN SITUÉE DANS L'ENTRETOIT.
- ISOLER TOUTE LA TUYAUTERIE DE DRAINAGE PLUVIAL.
- ISOLER LES ASSIETTES DES AVALOIRS DE TOIT;
- ISOLER LES COLONNES D'ÉVÉN SUR UNE LONGUEUR DE 15pi (5m) À PARTIR DE L'ESPACE NON CHAUFFÉ VERS LES ESPACES CHAUFFÉS.
- ÉPAISSEUR : 1 po (25 mm)
- TYPE D'ISOLANT : FIBRE DE VERRE FLEXIBLE, DENSITÉ 51 KG / m.cu. (0.75 LB/pi.cu.), AVEC GAINÉ PARE-VAPEUR, JOINTS SCÉLLÉS AVEC RUBAN PARE-VAPEUR AUTO-ADHÉSIF. PIÈCES PRÉMOULÉES POUR LES RACCORDS CALORIFUGES DONT LE COEFFICIENT DE CONDUCTIVITÉ THERMIQUE "K" NE DÉPASSE PAS 0.034 w/m°C À UNE TEMPÉRATURE MOYENNE DE 24°C LORSQUE CELUI-CI EST TESTÉ SELON LES EXIGENCES DE LA NORME ASTM C335.
- ENVELOPPE: INSTALLER AUX ENDOITS APPARENTS UNE ENVELOPPE DE PVC COLLÉ DE COULEUR BLANCHE.

### TUYAUTERIE INSTALLÉE À L'EXTÉRIEUR

LA TUYAUTERIE EXTÉRIEURE DEVRA ÊTRE RECOUVERTE D'UNE CHEMISE EN ALLIAGE D'ALUMINIUM, CONFORME À LA NORME ACNOR HA SÉRIE M1980, FINI STUC GAUFRÉ DE 0.5 mm (0.02 po) D'ÉPAISSEUR, À JOINTS COULSSANTS LONGITUDINAUX ET JOINTS DEXTRÉMITÉ DU TYPE À RECROUVREMENT DE 50mm (2 po) DE LARGEUR, À SURFACES INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE REVÊTUES, EN USINE, D'UN REVÊTEMENT DE PROTECTION, DOTÉE ÉGALEMENT DE COUVRE-JOINTS EN ALLIAGE D'ALUMINIUM, À ATTACHES MÉCANIQUES.

### 2.9 LES RACCORDS DIÉLECTRIQUES:

- LES RACCORDS ENTRE TOUTE LA TUYAUTERIE ET APPAREILS DE MÉTAUX DIFFÉRENTS AURONT DES RACCORDS DIÉLECTRIQUES.

### 2.10 MANCHONS ET SUPPORTS:

- L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE DOIT FOURNIR ET INSTALLER DES MANCHONS EN CAOUTCHOUC À TOUS LES ENDROITS OÙ LA TUYAUTERIE DE CUIVRE EST EN CONTACT AVEC TOUT AUTRE MATÉRIAU FERREUX. UTILISER DES SUPPORTS PLAQUÉS CUIVRE POUR LA TUYAUTERIE EN CUIVRE.
- L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE DOIT FOURNIR ET INSTALLER DES MANCHONS EN PLASTIQUE AUX ENDOITS OÙ LA TUYAUTERIE TRAVERSE DES MURS ET DALLES EN BÉTON OU EN MAÇONNERIE.

### 2.11 SUPPORTS ET ANCRAGES

LES SUPPORTS POUR TOUS LES TUYAUX DOIVENT ÊTRE EN ACIER ET CONSTRUITS DE MANIÈRE À FACILITER LA DILATATION ET LA CONTRACTION. LES SUPPORTS DES TUYAUX EN LAMELLES DE MÉTAL PERFORÉ SONT PROHIBÉS. TOUTES LES MONTÉES ET LES DESCENTES VERTICALES DOIVENT ÊTRE SUPPORTÉES À CHAQUE ÉTAGE AU MOYEN DE LAMES D'ACIER ÉPOUSANT LA FORME DU TUYAU ET DONT LES EXTRÉMITÉS VIENDRONT S'APPUYER SUR LE PLANCHER, OU SUR DES SUPPORTS ANCRÉS AU MUR. LA DILATATION DES TUYAUX DOIT ÊTRE PARFAITEMENT ET ABSOLUMENT LIBRE. DES POINTS D'ANCRAGE DOIVENT ÊTRE PRÉVUS AUX ENDROITS NÉCESSAIRES OU DEMANDÉS.

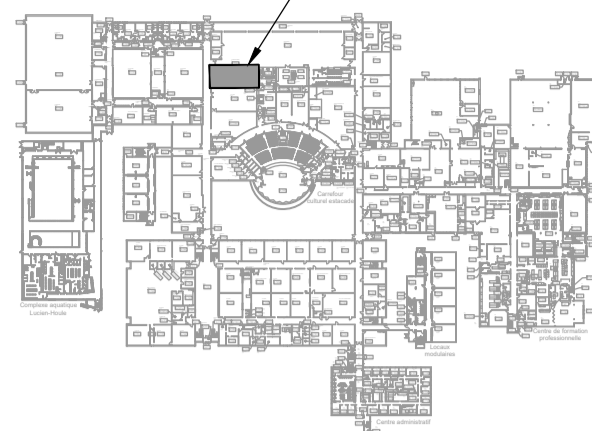
SUR LA TUYAUTERIE D'EAU, LES SUPPORTS SERONT INSTALLÉS AVEC SELLETES D'ACIER GALVANISÉ AFIN D'ÉVITER L'ÉCRASEMENT DE L'ISOLANT.

L'ESPACEMENT DES ANCRAGES DE LA TUYAUTERIE DE PLOMBERIE DOIT ÊTRE CONFORME AU TABLEAU SUIVANT:

TUYAUTERIE DIAMÈTRE mm (po)	TIGE D'ANCRAGE DIAMÈTRE mm (po)	ESPACEMENT ENTRE LES ANCRAGES m (pi)				
		DRAINAGE, EAU DOMESTIQUE, EAU DE CHAUFFAGE, EAU DE REFRIGÉRISEMENT ET AIR COMPRIMÉ			GAZ NATUREL	MAZOUT
		ACIER	CUIVRE	PVC		
13 (1/2)	9.5 (3/8)	2.1 (7)	1.5 (5)	0.9 (3)	2.1 (7)	1.8 (6)
19 (3/4)	9.5 (3/8)	2.1 (7)	1.5 (5)	0.9 (3)	2.4 (8)	2.4 (8)
25 (1)	9.5 (3/8)	2.1 (7)	1.8 (6)	1.2 (4)	2.4 (8)	2.4 (8)
32 (1-1/4)	9.5 (3/8)	2.1 (7)	2.1 (7)	1.2 (4)	3.0 (10)	3.0 (10)
38 (1-1/2)	9.5 (3/8)	2.7 (9)	2.4 (8)	1.5 (5)	3.0 (10)	3.0 (10)
50 (2)	9.5 (3/8)	3.0 (10)	2.4 (8)	1.5 (5)	3.0 (10)	3.0 (10)
65 (2-1/2)	12.7 (1/2)	3.4 (11)	2.7 (9)	---	3.0 (10)	3.0 (10)
75 (3)	12.7 (1/2)	3.7 (12)	3.0 (10)	1.8 (6)	5.2 (17)	4.3 (14)
90 (3-1/2)	12.7 (1/2)	3.7 (12)	3.4 (11)	---	5.2 (17)	4.3 (14)
100 (4)	15.9 (5/8)	4.3 (14)	3.7 (12)	2.1 (7)	5.2 (17)	4.3 (14)
125 (5)	15.9 (5/8)	4.9 (16)	---	---	5.8 (19)	5.8 (19)
150 (6)	19 (3/4)	5.2 (17)	---	2.4 (8)	5.8 (19)	5.8 (19)

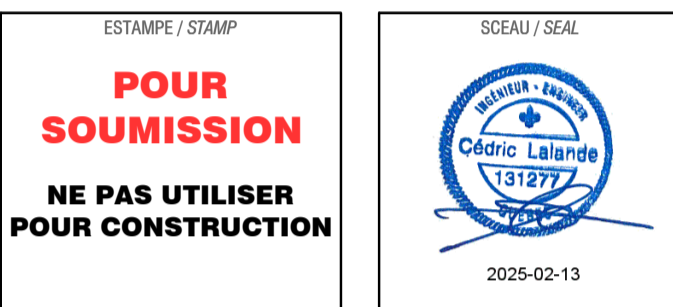
## PLAN CLÉ / KEY PLAN

ZONE DE TRAVAUX



## PROFESSIONNELS / PROFESSIONALS

**PROVENCHER ROY**




BO	2025-02-11	SOUMISSION	PA.	C.L.
A2	2025-01-24	COORDINATION 99%	PA.	C.L.
A1	2024-12-11	COORDINATION 75%	A.A.	C.L.
A0	2024-11-26	COORDINATION 50%	A.A.	C.L.

REV	DATE	DESCRIPTION	PAR / BY	APP
-----	------	-------------	----------	-----

Ce document est la propriété de DWB Consultants. Toute communication ou reproduction de ce document, sous quelque forme que ce soit, et toute exploitation ou communication de son contenu sont interdites, sauf autorisation écrite expresse. Tout manquement à cette règle est illicite et expose son auteur au versement de dommages et intérêts. Tous droits réservés pour le cas de la délivrance d'un brevet, d'un modèle d'utilité ou d'un modèle de présentation.

The reproduction, distribution and utilization of this document as well as the communication of its contents to others without express authorization is prohibited. Offenders will be held liable for the payment of damages. All rights reserved in the event of a patent, utility model or design.

CLIENT  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU COEUR-DES-VALLÉES

LOGO CLIENT

INGÉNIEURS / ENGINEERS

<https://dwbconsultants.com>

DESSIN / DRAWN	Rose-Lyne Bourgeois, dess.		
REVISÉ PAR / REVIEWED BY	Amine Aliche, CPI		
AUTHENTIFICATION	Cédric Lalonde, ing.		
DATE PUBLIÉE / PUB. DATE	2025-01-22		
ÉCHELLE / SCALE	UNITÉ / UNIT		PROJECTION
	DIM	ELV	
INDIQUÉES	mm	mm	

PROJET / PROJECT

**RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRE  
ÉCOLE HORMISDAS-GAMELIN**

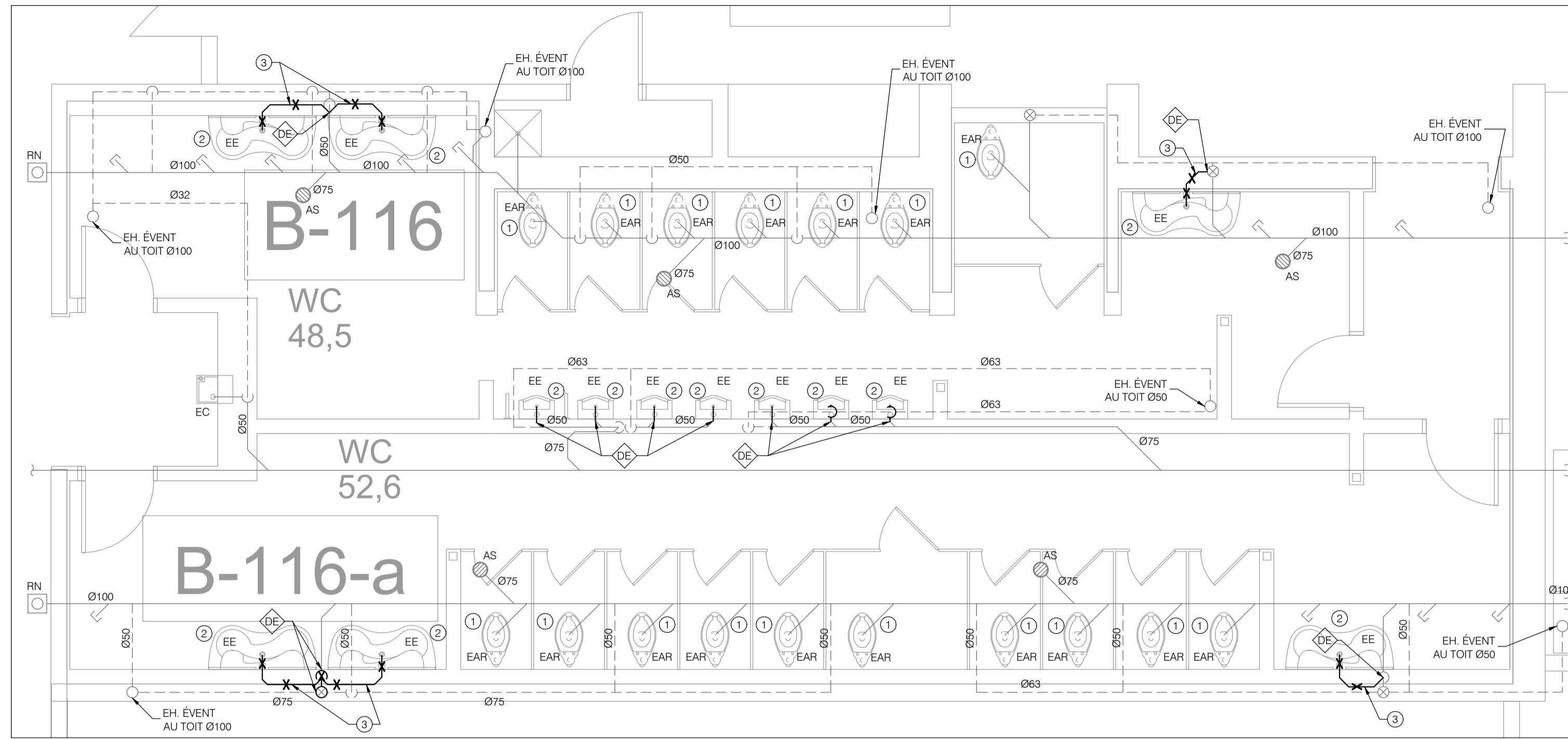
TITRE / TITLE

**MÉCANIQUE  
DEVIS TECHNIQUE (suite)**

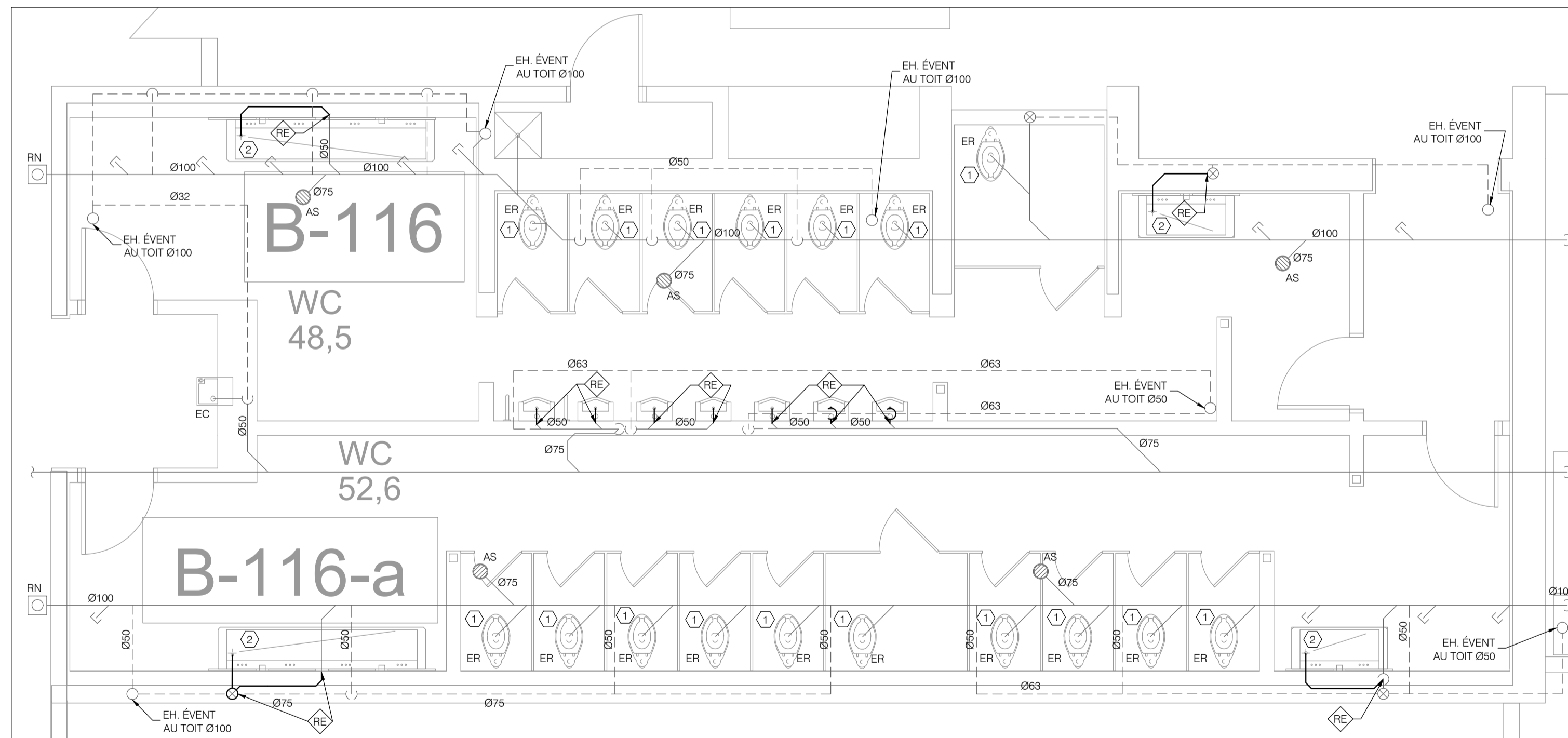
DESSIN D'INGÉNÉRIE /  
ENGINEERING DRAWING

<b>11866</b>	<b>M-003</b>	<b>A2</b>	<b>1/1</b>
PROJET / PROJECT	No DOCUMENT / DOCUMENT #	REV	PAGE





**BLOC SANITAIRE - CONDITIONS EXISTANTES**  
ECH: 1:50



**BLOC SANITAIRE - RÉAMÉNAGEMENT**  
ECH: 1:50

**NOTE GÉNÉRALE:**

- TOUTE INTERRUPTION DE SERVICE DE VRA ÊTRE COORDONNÉE AVEC LE PROPRIÉTAIRE AU MOINS 72 HEURES À L'AVANCE ET FAIT HORS DES HEURES DE SERVICE.

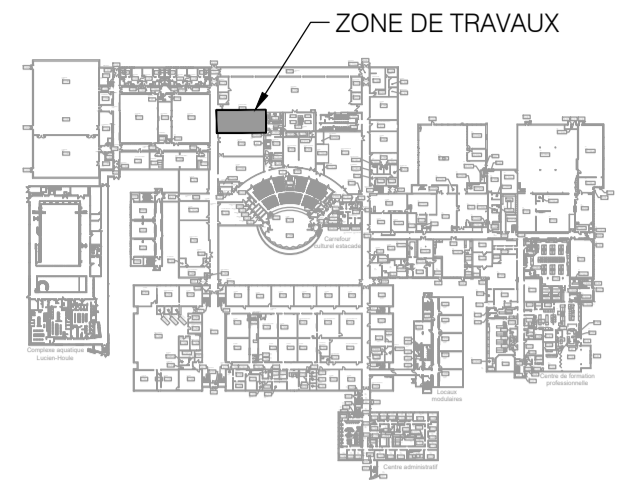
**NOTES SPÉCIFIQUES - CONDITIONS EXISTANTES:**

- ① L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE DE VRA RETIRÉS TEMPORAIREMENT ET RÉINSTALLÉS LES CUVES DES CABINETS D'AISSANCES APRÈS LA RÉFECTION DES FINIS MURAUX. LORS DE LA RÉINSTALLATION, LA POSE D'UN NOUVEAU JOINT D'ÉTANCHÉITÉ SERA REQUIS.
- ② APPAREILS DE PLOMBERIE EXISTANTS À DÉMANTÉLER ET À REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE INCLUANT LES BÂTI PORTEURS ET AUTRES ACCESSOIRES SI APPLICABLE.
- ③ DÉMANTÉLER LA TUYAUTERIE DE DRAINAGE JUSQU'À LA COLONNE DE DRAINAGE ET REBOUCHER DE MANIÈRE ÉTANCHE LES RACCORDEMENTS NON RÉUTILISÉS.

**NOTES SPÉCIFIQUES - RÉAMÉNAGEMENT:**

- ① RÉINSTALLÉS LES CUVES DES CABINETS D'AISSANCES. LORS DE LA RÉINSTALLATION, UNE NOUVELLE BRIDE ET UN NOUVEAU JOINT D'ÉTANCHÉITÉ SERA REQUIS.
- ② RACCORDEMENT DES NOUVEAUX LAVABOS AU DRAINAGE EXISTANT DE LA COLONNE SANITAIRE. MODIFIER LA TUYAUTERIE EXISTANTE SELON LES NOUVEAUX BESOINS.

**PLAN CLÉ / KEY PLAN**



**PROFESSIONNELS / PROFESSIONALS**

**PROVENCHER ROY**

ESTAMPE / STAMP  
**POUR SOUMISSION**  
**NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**



REV	DATE	DESCRIPTION	PAR / BY	APP
B0	2025-02-11	SOUMISSION	PA.	C.L.
A2	2025-01-24	COORDINATION 99%	PA.	C.L.
A1	2024-12-11	COORDINATION 75%	A.A.	C.L.
A0	2024-11-26	COORDINATION 50%	A.A.	C.L.

Ce document est la propriété de DWB Consultants. Toute communication ou reproduction de ce document, sous quelque forme que ce soit, et toute exploitation ou communication de son contenu sont interdites, sauf autorisation écrite expresse. Tout manquement à cette règle est illicite et expose son auteur au versement de dommages et intérêts. Tous droits réservés pour le cas de la délivrance d'un brevet, d'un modèle d'utilité ou d'un modèle de présentation.

The reproduction, distribution and utilization of this document as well as the communication of its contents to others without express authorization is prohibited. Offenders will be held liable for the payment of damages. All rights reserved in the event of the grant of a patent, utility model or design.

CLIENT  
**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU COEUR-DES-VALLÉES**



INGÉNIEURS / ENGINEERS

**DWB CONSULTANTS**

<https://dwbconsultants.com>

DESSIN / DRAWN **Rose-Lyne Bourgeois, dess.**

REVISÉ PAR / REVIEWED BY **Amine Aliche, CPI**

AUTHENTIFICATION **Cédric Lalonde, ing.**

DATE PUBLIÉE / PUB. DATE **2025-01-22**

ÉCHELLE / SCALE	UNITÉ / UNIT		PROJECTION
	INDIQUÉES	INDIQUÉES	
	mm	mm	

PROJET / PROJECT

**RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRE ÉCOLE HORMISDAS-GAMELIN**

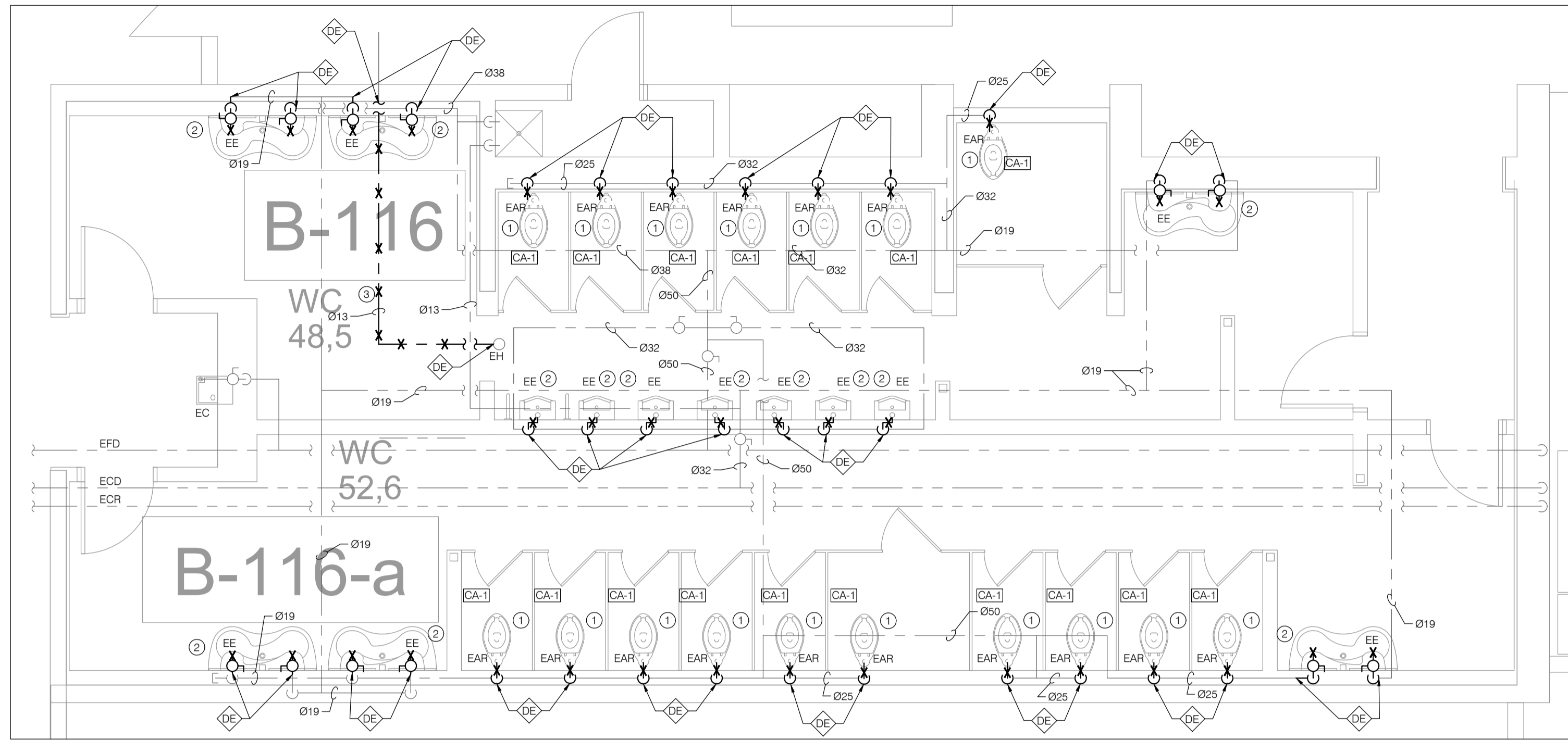
TITRE / TITLE  
**MÉCANIQUE PLOMBERIE - DRAINAGE CONDITIONS EXISTANTES - RÉAMÉNAGEMENT**

DESSIN D'INGÉNIEURIE / ENGINEERING DRAWING

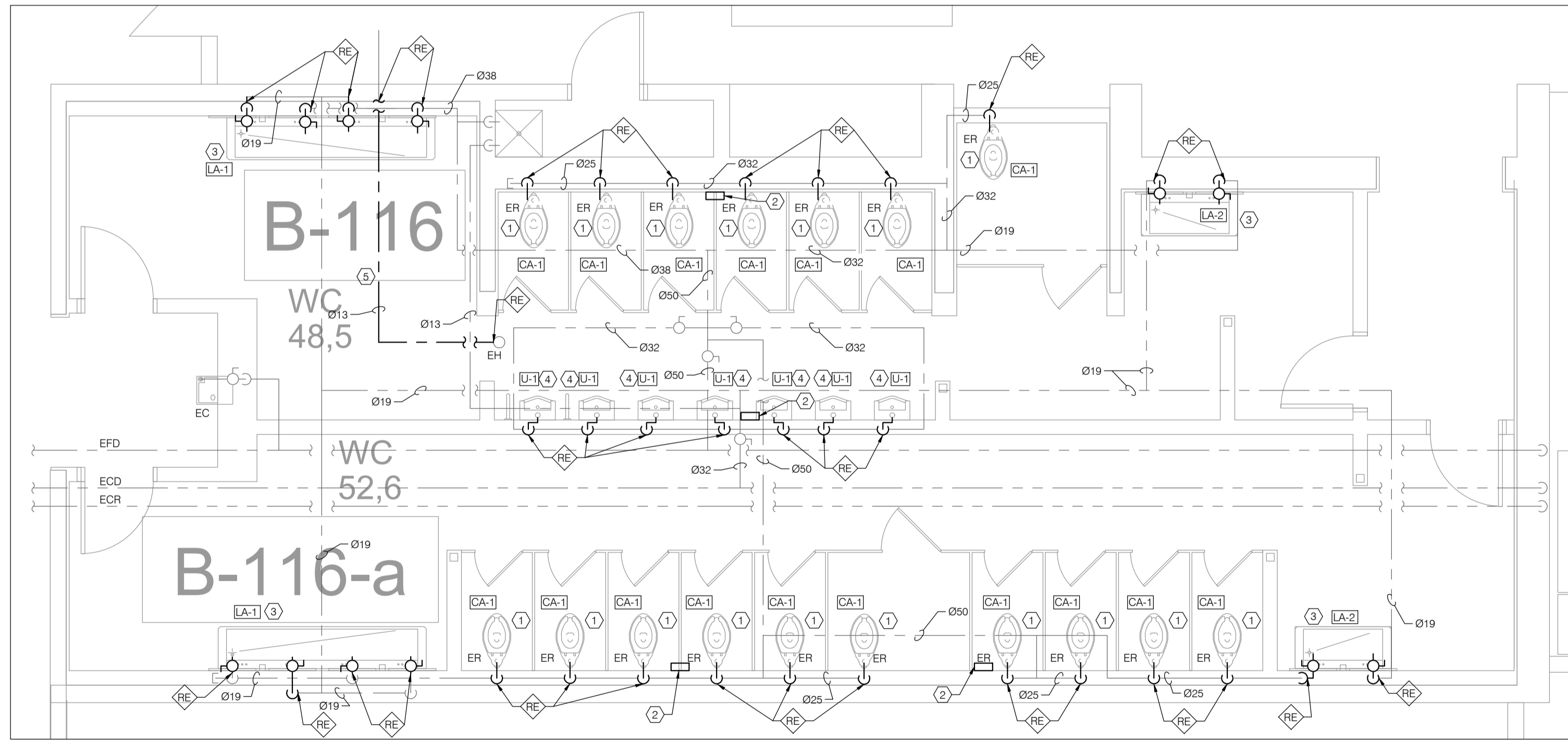
<b>11866</b>	<b>M-201</b>	<b>A2</b>	<b>1/1</b>
--------------	--------------	-----------	------------

PROJET / PROJECT No DOCUMENT / DOCUMENT # REV PAGE





**BLOC SANITAIRE - CONDITIONS EXISTANTES**  
ECH: 1:50



**BLOC SANITAIRE - RÉAMÉNAGEMENT**  
ECH: 1:50

**NOTES GÉNÉRALES:**

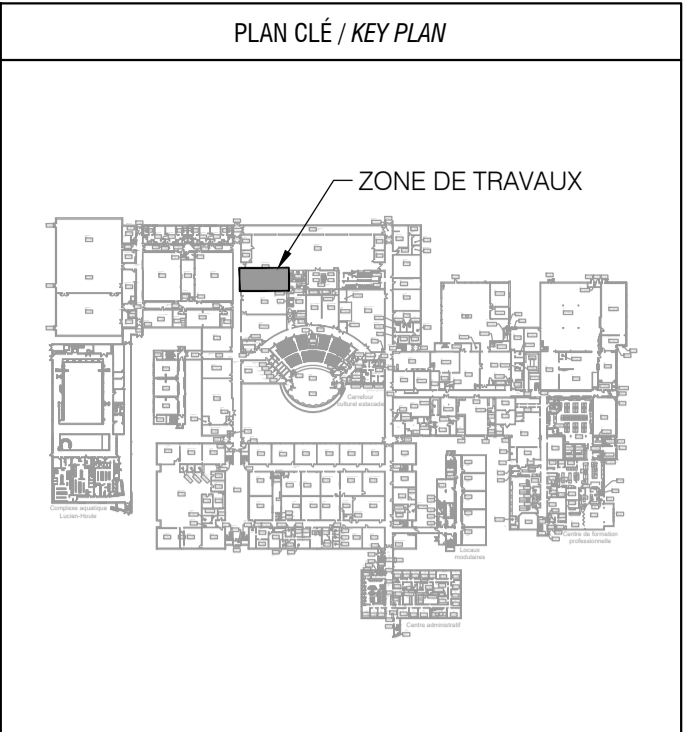
- TOUTE INTERRUPTION DE SERVICE DEVA ÊTRE COORDONNÉE AVEC LE PROPRIÉTAIRE AU MOINS 72 HEURES À L'AVANCE ET ÊTRE EFFECTUÉE À L'EXTÉRIEUR DES HEURES D'OCCUPATION. AJOUTER DES VALVES D'ISOLEMENT SI REQUIS POUR ÉVITER LES COUPURES SUR UNE TROP GRANDE SUPERFICIE DE L'ÉCOLE.
- L'ENTREPRENEUR DEVA EFFECTUER DES RECHERCHES SUR PLACE AFIN DE CIBLER LES VALVES DE FERMETURE SERVANT À ISOLER LES SECTEURS CONCERNÉS.
- L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE DEVA S'ASSURER DE RÉAGRÉER TOUT ISOLANT DE TUYAUTERIE ENLEVÉ LORS DE LA DÉMOLITION.
- LES VALVES DE RENVOIS DES URINOIRS ET DES CABINETS D'AISANCE SERONT DÉMANTÉLÉ AU PRÉALABLE PAR LE PROPRIÉTAIRE. L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE SERA RESPONSABLE DE DÉMANTÉLER LA TUYAUTERIE DE FAÇON À INSTALLER LA NOUVELLE VALVE.

**NOTES SPÉCIFIQUES - CONDITIONS EXISTANTES:**

- 1 VALVES DÉMANTÉLÉES PAR LE PROPRIÉTAIRE. MODIFIER LA TUYAUTERIE DE FAÇON À INSTALLER LA NOUVELLE VALVE.
- 2 L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE DEVA DÉMANTER ET REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE LES URINOIRS, LES LAVABOS ET LEURS ACCESSOIRES. LES SURFACES DÉMANTÉLÉES DEVRONT ÊTRE RAGRÉÉES TEL QUE L'EXISTANT PAR ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. VOIR PLAN D'ARCHITECTURE.
- 3 DÉMANTÉLER LA TUYAUTERIE DE TYPE KITEC À PARTIR DE LA CLOISON DU BLOC SANITAIRE JUSQU'À LA COLONNE MONTANTE.

**NOTES SPÉCIFIQUES - RÉAMÉNAGEMENT:**

- 1 RÉINSTALLER LES CABINETS D'AISANCES. FOURNIR ET INSTALLER LES NOUVEAUX ROBINETS DE CHASSE APPARENTS. RACCORDER AUX SERVICES EXISTANTS, VOIR LES DÉTAILS ET PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DES ANTI-BÉLÉERS.
- 2 CONVERTISSEURS DE PUISSANCE INSTALLÉ DANS LE PLAFOND SERA FOURNIS. INSTALLÉS ET RACCORDÉS AUX ROBINETS DE CHASSE PAR L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE. L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE SERA RESPONSABLE DE TOUT FILAGE BAS VOLTAGE ET CELUI-CI DOIT ÊTRE CAMOUFLÉ. L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DEVA LES RACCORDER AU 120V, VOIR PLAN INGÉNIEUR ÉLECTRIQUE.
- 3 FOURNIR ET INSTALLER LES NOUVEAUX LAVABOS AVEC LES ROBINETS ÉLECTRONIQUES RACCORDÉS AUX SERVICES EXISTANTS. LE MITIGEUR ET LES COMPOSANTES ÉLECTRIQUES POUR ROBINET DOIVENT ÊTRE CAMOUFLÉ À L'INTÉRIEUR DU CACHE TUYAUTERIE DU LAVABO. PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DES ANTI-BÉLÉERS. LES MITIGEURS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉ AVEC DES VALVES D'ISOLEMENT À CHACUN DES RACCORDEMENTS ET FIXÉ ADÉQUATEMENT À LA STRUCTURE.
- 4 FOURNIR ET INSTALLER LES NOUVEAUX URINOIRS AVEC LES NOUVEAUX ROBINETS DE CHASSE ÉLECTRONIQUES RACCORDER AU SERVICE EXISTANT, VOIR DÉTAIL ET PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DES ANTI-BÉLÉERS.
- 5 REMPLACEMENT PAR DE LA TUYAUTERIE DE TYPE KITEC PAR DE LA TUYAUTERIE EN CUIVRE TYPE L. LA NOUVELLE TUYAUTERIE EN CUIVRE DEVA ÉGALEMENT ÊTRE ISOLÉ. VOIR DEVIS.



**PROFESSIONNELS / PROFESSIONALS**

**PROVENCHER ROY**

ESTAMPE / STAMP

**POUR SOUMISSION**

**NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

SCEAU / SEAL

REV	DATE	DESCRIPTION	PAR / BY	APP
B0	2025-02-11	SOUMISSION	PA.	C.L.
A2	2025-01-24	COORDINATION 99%	PA.	C.L.
A1	2024-12-11	COORDINATION 75%	A.A.	C.L.
A0	2024-11-26	COORDINATION 50%	A.A.	C.L.

Ce document est la propriété de DWB Consultants. Toute communication ou reproduction de ce document, sous quelque forme que ce soit, et toute exploitation ou communication de son contenu sont interdites, sauf autorisation écrite expresse. Tout manquement à cette règle est illicite et expose son auteur au versement de dommages et intérêts. Tous droits réservés pour le cas de la délivrance d'un brevet, d'un modèle d'utilité ou d'un modèle de présentation.

The reproduction, distribution and utilization of this document as well as the communication of its contents to others without express authorization is prohibited. Offenders will be held liable for the payment of damages. All rights reserved in the event of the grant of a patent, utility model or design.

CLIENT

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU COEUR-DES-VALLÉES**

LOGO CLIENT

INGÉNIEURS / ENGINEERS

**DWB CONSULTANTS**

<https://dwbconsultants.com>

DESSIN / DRAWN: **Rose-Lyne Bourgeois, dess.**

REVISÉ PAR / REVIEWED BY: **Amine Aliche, CPI**

AUTHENTIFICATION: **Cédric Lalonde, ing.**

DATE PUBLIÉE / PUB. DATE: **2025-01-22**

ÉCHELLE / SCALE: **INDIQUÉES**

UNITE / UNIT	PROJECTION
DIM	ELV
mm	mm

PROJET / PROJECT: **RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRE ÉCOLE HORMISDAS-GAMELIN**

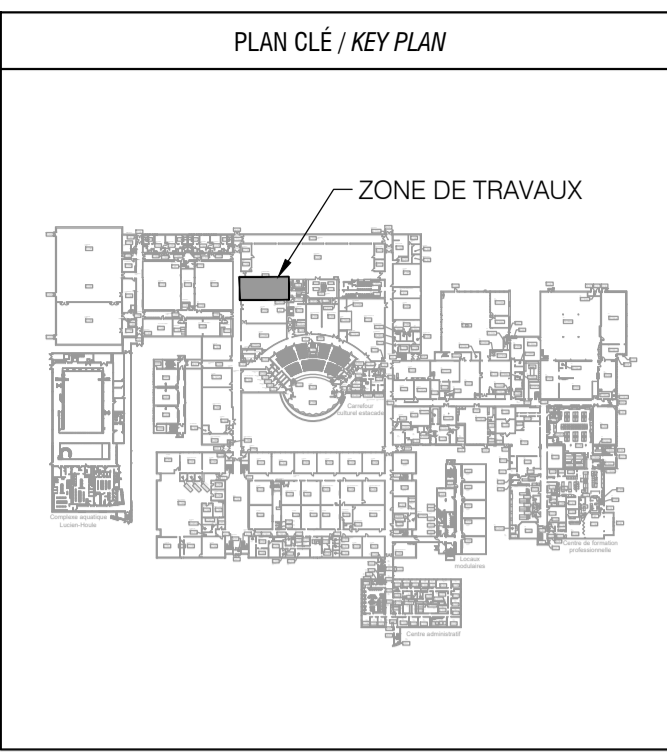
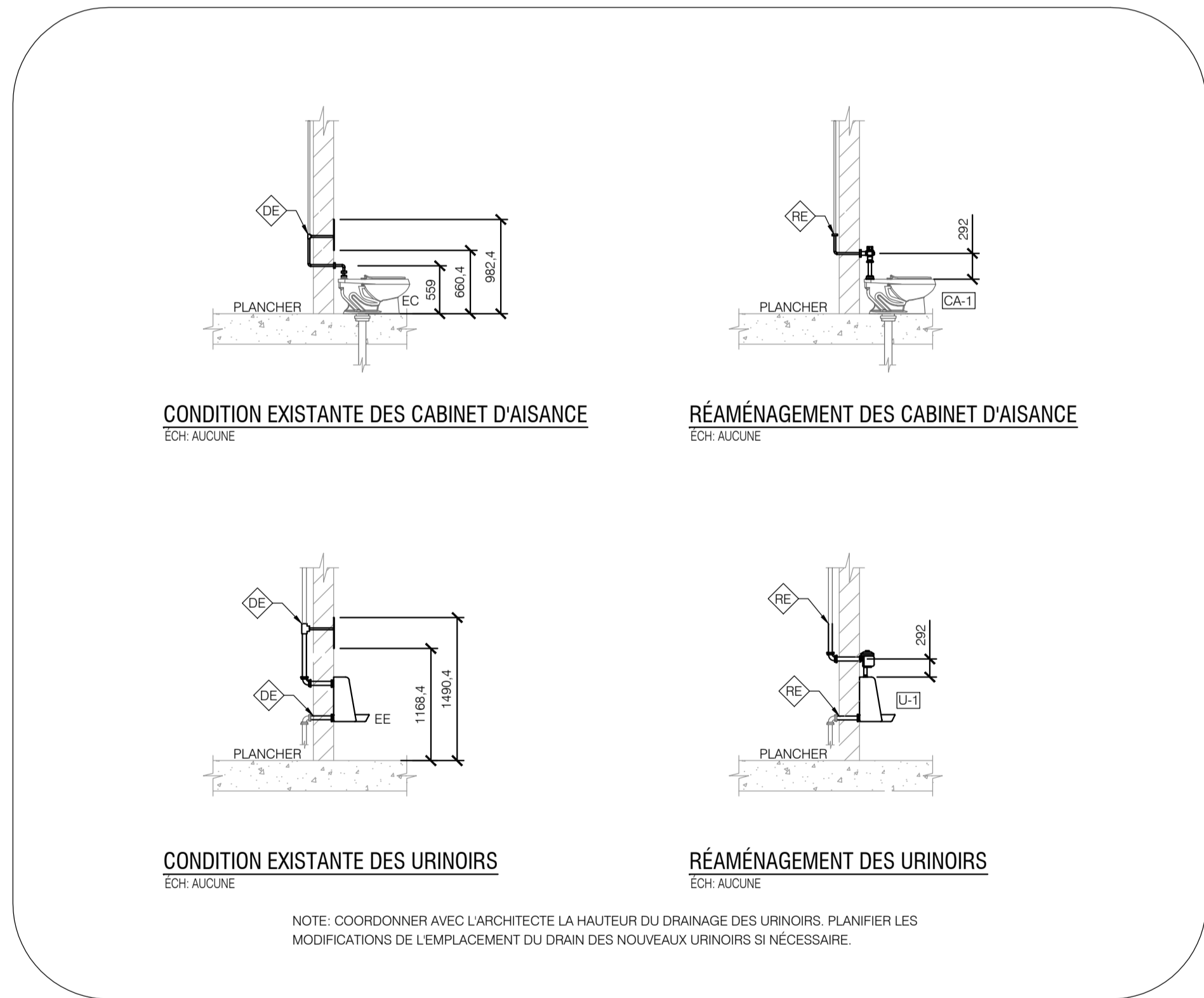
TITRE / TITLE: **MÉCANIQUE PLOMBERIE - ALIMENTATION CONDITIONS EXISTANTES - RÉAMÉNAGEMENT**

DESSIN D'INGÉNIEURIE / ENGINEERING DRAWING

<b>11866</b>	<b>M-202</b>	<b>A2</b>	<b>1/1</b>
--------------	--------------	-----------	------------

PROJET / PROJECT: No DOCUMENT / DOCUMENT # REV PAGE

TABLEAU DES APPAREILS DE PLOMBERIE					
NO	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	MODÈLE	ROBINETTERIE	ACCESSOIRES
CA-1	CABINET D'AISANCES (EXISTANT)			ZURN: ZTR6200EV-HW-YK (NOUVELLE)	OPTIONS VALVES (NOUVELLES): - EV VALVE 4 8Lpf - MOB BOUTON DE COMMANDE MANUEL - SUPPORT YK OPTION ALIMENTATION ÉLECTRIQUE (NOUVEAU): - P6000-HW6 CONVERTISSEUR DE PUISSANCE CÂBLÉ 7.6 VCC ALIMENTE JUSQU'À 6 VANNES - BOITE DE JONCTION P600-MJ ET CABLE EXTENSION P68000-EXT
LA-1	LAVE-MAINS 4 STATION EN ACIER INOXYDABLE NUANCE 304, FINI SATINÉ #4, CALIBRE 14, AVEC BARRE ET SUPPORTS DE FIXATION MURALE. DIMENSION: 2438 x 533mm DRAIN À GAUCHE. 4 ROBINETS	CAN-AQUA	CA-LMAI961121	ZURN: Z6915XL-ACA-N (4 ROBINETS PAR LAVABO)	OPTION DU ROBINET: - TMV-1 VALVE DE MÉLANGE THERMOSTATIQUE (1 VALVE THERMOSTATIQUE PAR ROBINET. TOTAL DE 4 VALVES PAR LAVABO) - SH TUYAUX D'ALIMENTATION POUR MITIGEUR - VALVES D'ISOLEMENTS À CHAQUE RACCORDEMENT DU MITIGEUR - ACA 6VDC CONVERTISSEUR DE PUISSANCE BRANCHÉ DIRECTEMENT - ROBINET D'ARRÊT DÉQUERRE - AÉRATEUR 1.9Lpm ANTIVANDALE LAMINÉE OPTION DU LAVABO: - BÂTI PORTEUR DISSIMULÉ EN ACIER CA-SLMAI - BONDE DE LAVABO ET SIPHON EN "P" ET ROSACES - CACHE TUYAUTERIE DU MÊME FINI QUE LE LAVABO, COUVRANT TOUTE LA LARGEUR DE CELUI-CI
LA-2	LAVE-MAINS 2 STATIONS EN ACIER INOXYDABLE NUANCE 304, FINI SATINÉ #4, CALIBRE 14, AVEC BARRE ET SUPPORTS DE FIXATION MURALE. DIMENSION: 2438 x 533mm DRAIN À GAUCHE. 2 ROBINETS	CAN-AQUA	CA-LMAI481121	ZURN: Z6915XL-ACA-N (2 ROBINETS PAR LAVABO)	OPTION DU ROBINET: - TMV-1 VALVE DE MÉLANGE THERMOSTATIQUE (1 VALVE THERMOSTATIQUE PAR ROBINET. TOTAL DE 2 VALVES PAR LAVABO) - SH TUYAUX D'ALIMENTATION POUR MITIGEUR - VALVES D'ISOLEMENTS À CHAQUE RACCORDEMENT DU MITIGEUR - ACA 6VDC CONVERTISSEUR DE PUISSANCE BRANCHÉ DIRECTEMENT - ROBINET D'ARRÊT DÉQUERRE - AÉRATEUR 1.9Lpm ANTIVANDALE LAMINÉE OPTION DU LAVABO: - BÂTI PORTEUR DISSIMULÉ EN ACIER CA-SLMAI - BONDE DE LAVABO ET SIPHON EN "P" ET ROSACES - CACHE TUYAUTERIE DU MÊME FINI QUE LE LAVABO, COUVRANT TOUTE LA LARGEUR DE CELUI-CI
U-1	URINOIR MURAL EN PORCELAINE VITREUSE, CONSOMMANT ENTRE 0.5Lpf À 3.8 Lpf PAR CHASSE SIPHONIQUE, RACCORD DE SORTIE FILETÉ 50mm (2") INTÉRIEUR, CRÈPEME INCLUSE, 2 SUPPORT MURAUX. DIMENSION 360x480x654. CERTIFICATION ASME A112.19.2-2008/CSA B45.1-08	AMERICAN STANDARD	6590.001EC	ZURN: ZTR6203-EWS-HW-YK	OPTION DE L'URINOIR - BÂTI PORTEUR DISSIMULÉ MODÈLE: Z1222 OPTION DES VALVES: - EWS 1.8Lpf - SUPPORT YK - MOB BOUTON DE COMMANDE MANUEL OPTION ALIMENTATION: - P6000-HW6 CONVERTISSEUR DE PUISSANCE CÂBLÉ 7.6 VCC ALIMENTE JUSQU'À 6 VANNES - BOITE DE JONCTION P600-MJ ET CABLE EXTENSION P68000-EXT



PROFESSIONNELS / PROFESSIONALS

**PROVENCHER ROY**

ESTAMPE / STAMP

**POUR SOUMISSION**

**NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

SCEAU / SEAL

2025-02-13

REV	DATE	DESCRIPTION	PAR / BY	APP
B0	2025-02-11	SOUMISSION	PA.	C.L.
A2	2025-01-24	COORDINATION 99%	PA.	C.L.
A1	2024-12-11	COORDINATION 75%	A.A.	C.L.
A0	2024-11-26	COORDINATION 50%	A.A.	C.L.

CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DE DWB CONSULTANTS. Toute communication ou reproduction de ce document, sous quelque forme que ce soit, et toute exploitation ou communication de son contenu sont interdites, sauf autorisation écrite expresse. Tout manquement à cette règle est illicite et expose son auteur au versement de dommages et intérêts. Tous droits réservés pour le cas de la délivrance d'un brevet, d'un modèle d'utilité ou d'un modèle de présentation.

The reproduction, distribution and utilization of this document as well as the communication of its contents to others without express authorization is prohibited. Offenders will be held liable for the payment of damages. All rights reserved in the event of the grant of a patent, utility model or design.

CLIENT

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU COEUR-DES-VALLÉES

LOGO CLIENT

INGÉNIEURS / ENGINEERS

**DWB CONSULTANTS**

<https://dwbconsultants.com>

DESSIN / DRAWN	Rose-Lyne Bourgeois, dess.		
REVISÉ / REVIEWED BY	Amine Aliche, CPI		
AUTHENTIFICATION	Cédric Lalande, ing.		
DATE PUBLIÉE / PUB. DATE	2025-01-22		
ÉCHELLE / SCALE	UNITÉ / UNIT	PROJECTION	
	DIM mm	ELV mm	
INDIQUÉES	mm	mm	

PROJET / PROJECT

RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRE ÉCOLE HORMISDAS-GAMELIN

TITRE / TITLE

MÉCANIQUE  
PLOMBERIE - TABLEAUX ET DÉTAILS

DESSIN D'INGÉNIEURIE / ENGINEERING DRAWING

11866	M-721	A2	1/1
PROJET / PROJECT	No DOCUMENT / DOCUMENT #	REV	PAGE